

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020



Table des matières

1-	Introduction	3
2-	Le cadre général.....	4
a.	Les objectifs nationaux	4
b.	Définition du PLPDMA	5
c.	Le décret du 10 juin 2015	6
3-	Définition du pilotage du programme local de prévention de la CCGST :	7
4-	Diagnostic du territoire.....	8
a.	Présentation de la CCGST.....	8
b.	Etat des lieux.....	12
c.	Recensement des acteurs concernés.....	13
d.	Rappel des actions de prévention déjà menées	14
e.	Données socio-économiques :	15
f.	Type, quantité et origine des déchets produits.....	15
i.	L'évolution des tonnages	15
ii.	Ratios à l'habitant	17
iii.	Caractérisation des OMR	18
g.	Analyse stratégique des données	19
h.	Evolutions prévisibles de la production	20
i.	En l'absence de mesures de prévention	20
ii.	Estimation du gisement détournable par la prévention sur les DND non inertes.....	20
i.	Définition d'indicateurs de diagnostic et de suivi.....	21
i.	Pour les OMR :	21
ii.	Pour les déchets verts :	21
iii.	Pour les déchèteries :	21
iv.	Généraux.....	21
5-	Objectifs du PLPDMA de la CCGST par thématiques	22
6-	Mise en œuvre : le Programme d'action de la CCGST	23
7-	Consultation du public et adoption du PLPDMA	24
8-	Suivi et évaluation.....	67
9-	Planning	68
10-	Sigles et acronymes.....	69

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

1- Introduction

En France, la production de déchets a augmenté de manière exponentielle depuis les années 1960. L'évolution des modes de consommation, l'avènement du tout emballage, le marketing des produits, mais aussi l'évolution démographique et les progrès technologiques expliquent cette augmentation.

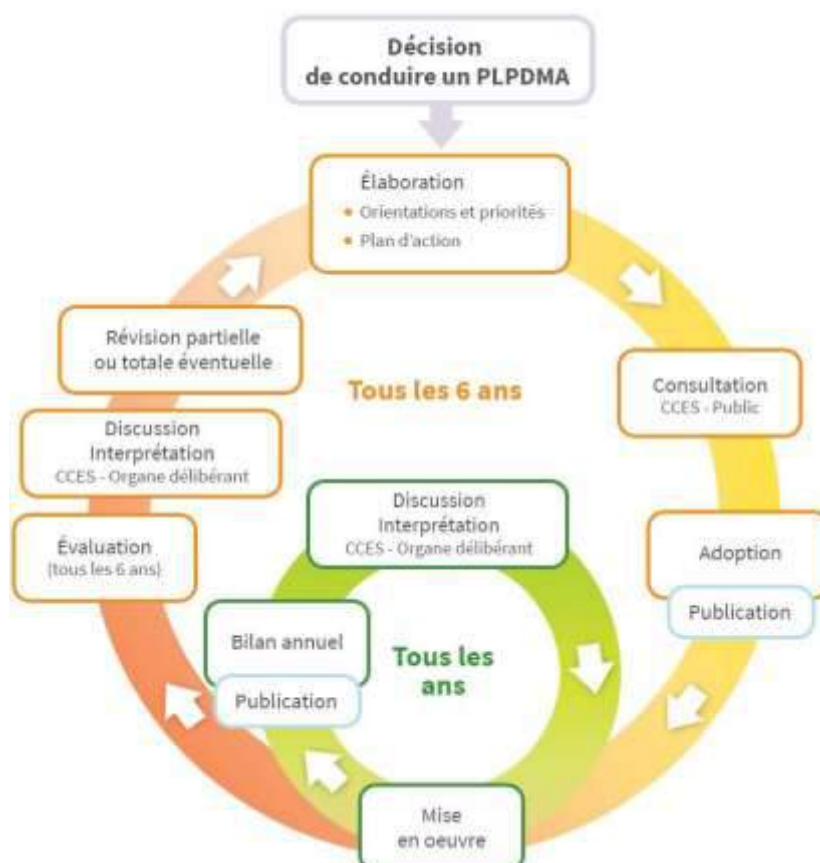
La gestion des déchets ayant un impact important sur l'environnement, depuis quelques années les collectivités se lancent dans des programmes locaux de prévention. L'Etat a souhaité renforcer ces pratiques en rendant obligatoire la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour les collectivités organisatrices de la collecte, sur la base du programme national de prévention.

Ces programmes ont pour objectif de cadrer les actions de prévention, de mettre en œuvre une planification de ces actions avec des objectifs chiffrés en déclinant les objectifs nationaux à l'échelon local.

Ils permettent d'engager des actions au niveau local pour inciter au changement de comportement, notamment au niveau de nos modes de consommation pour limiter les impacts amont et aval du cycle de vie des produits.

L'atteinte des objectifs se fait par la mise en œuvre du plan d'action défini lors de l'élaboration du PLPDMA.

Dans la continuité de sa politique ambitieuse de gestion des déchets la CCGST s'est engagée dans cette démarche d'élaboration du PLPDMA par la délibération n°2018_06_27_37 du 27 juin 2018 portant création de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

2- Le cadre général

a. Les objectifs nationaux

Le programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020 définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir. Le programme constitue donc un outil essentiel pour favoriser la transition vers l'économie circulaire, et permet de donner une traduction concrète à plusieurs mesures de la feuille de route de la Conférence environnementale de 2013.

Le PNPD fixe des objectifs quantifiés visant à découpler la production de déchets de la croissance économique :

Réduction de 7% des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2020. Cet objectif a, depuis, été renforcé par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui le fixe à 10 % ;

Pour la CCGST le tonnage produit est de 82 966 tonnes de déchets non dangereux (DND) en 2010 dont 79 394 de déchets non dangereux non inertes (DND-NI), soit 1490 kg/an/hab de DND dont 1426 kg/an/hab de DND-NI

Objectif de baisse de 10% : arriver à 1 341 kg/an/hab dont 1 283 kg de DND-NI en 2020

Evolution des chiffres de la CCGST :

Production 2010 : 1490 kg/an/hab de DND dont 1426 kg/an/hab de DND non inertes

Production 2015 : 1454 kg/an/hab de DND dont 1382 kg/an/hab de DND non inertes

Production 2018 : 1509 kg/an/hab de DND dont 1421 kg/an/hab de DND non inertes

→ Soit une baisse de 0,4% des DND non inertes entre 2010 et 2018

Pour atteindre les objectifs 2020 il faudrait baisser de 138 kg/an/hab les tonnages de DND-NI entre 2018 et 2020 !

Réduction de la production de déchets d'activités économiques (DAE), notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), entre 2010 et 2020.

Pour atteindre ces objectifs, le PNPD prévoit la mise en œuvre progressive de nombreuses actions, dont :

- L'expérimentation du « retour à la consigne » pour inciter à rapporter certains emballages (par exemple : les bouteilles) en vue d'un réemploi ou d'une réutilisation ;
- des actions visant à allonger la durée de vie des produits et à lutter contre l'obsolescence programmée
- les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- la démarche « stop-pub », visant à la réduction des imprimés non sollicités
- la réduction des sacs plastiques et d'autres produits en plastique à usage unique, fortement générateurs de déchets qui polluent les milieux marins).

Le suivi et l'évaluation du PNPD sont assurés par des indicateurs globaux qui mesurent l'ensemble des flux de déchets produits, des indicateurs de suivi de chaque action et un bilan annuel. Tous les deux ans, le ministère et l'ADEME publient une brochure de synthèse des principaux résultats des actions de prévention menées aux plans nationaux et locaux. La dernière brochure, "prévention de la production des déchets-bilan 2016" a été publiée en décembre 2016.

Une évaluation approfondie du programme est prévue à la fois à mi-parcours en 2017 et en fin de période, en 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

192900564702000729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

b. Définition du PLPDMA

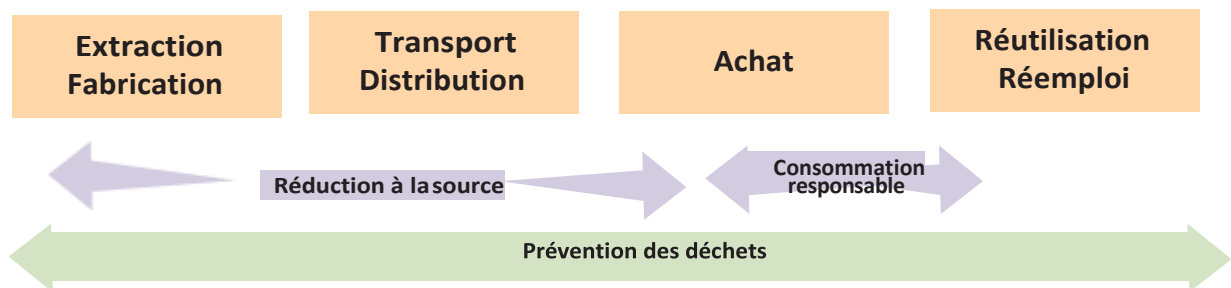
L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement :

Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du code de l'environnement

La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?

La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (y compris le réemploi et la réutilisation).



Compatibilité avec les plans régionaux et nationaux :

- Loi de transition écologique (TECV) :
 - Baisse de 10% des DND NI entre 2010 et 2020
 - Valorisation matière de 65% en 2025
- Feuille de route économie circulaire
 - Mise en place de la TEOM-incitative
 - Incitations fiscales : hausse de la TGAP et baisse de la TVA sur tri et prévention
- Plan Régional (PRPGDND) :
 - Baisse de 10% des DND NI entre 2015 et 2025
 - Diviser par deux les DAE ND NI collectés en mélange avec les DMA entre 2015 et 2025
 - Augmenter de 10% les DND NI préparés pour la réutilisation entre 2015 et 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

C. Le décret du 10 juin 2015

Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés prévus à l'article L. 541-15-1 ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis à l'article L. 541-1. Ils sont établis dans les conditions et selon les modalités définies à la présente sous-section.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est élaboré par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui assure la collecte des déchets des ménages.

Des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales dont les territoires sont contigus ou forment un espace cohérent peuvent s'associer pour élaborer un programme commun.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés couvre l'ensemble du territoire de la ou des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales qui l'élaborent.

Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat.

Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés comporte notamment :

1° Un état des lieux qui :

- a) Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
- b) Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine ;
- c) Rappelle, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- d) Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles ;

2° Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;

3° Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :

- a) L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
- b) La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
- c) L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;

4° Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le programme propose aux acteurs concernés des modalités de diffusion et d'échange des informations relatives aux mesures.

Le projet de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est, après avis de la commission consultative d'élaboration et de suivi, arrêté par l'exécutif de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales, qui le met à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 120-1.

Si, à un lieu, la commission consultative d'élaboration et de suivi est consultée sur le projet de

programme modifié à l'issue de cette mise à disposition.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est adopté par l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités territoriales.

Lorsque différentes collectivités territoriales se sont associées pour élaborer un programme en commun, celui-ci est adopté dans les mêmes termes par les organes délibérants de chaque collectivité.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés adopté est mis à la disposition du public au siège de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales et par voie électronique lorsque cette ou ces collectivités ou ce groupement disposent d'un site.

L'exécutif de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales informe le préfet de région et l'ADEME de l'adoption de ce programme dans les deux mois qui suivent la délibération de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités territoriales ou la dernière des délibérations lorsque le programme est commun à plusieurs collectivités territoriales et leur transmet le programme adopté par voie électronique.

Le bilan annuel du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés prévu à l'article L. 541-15-1 est présenté à la commission consultative d'élaboration et de suivi.

Il évalue l'impact des mesures mises en œuvre sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés produites, notamment au moyen des indicateurs prévus au 4° de l'article R. 541-41-23 lorsqu'ils peuvent être renseignés annuellement.

L'exécutif de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales fait rapport de ce bilan et de l'avis de la commission à l'organe délibérant.

La mise à disposition du public du bilan annuel prévue à l'article L. 541-15-1 s'effectue selon les modalités prévues par le premier alinéa de l'article R. 541-41-26.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés peut être modifié selon les modalités prévues pour son élaboration.

Il fait l'objet d'une évaluation tous les six ans par la commission prévue par l'article R. 541-41-22. Le président de la commission transmet cette évaluation à l'exécutif de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales qui en fait rapport à l'organe délibérant, lequel se prononce sur la nécessité d'une révision partielle ou totale du programme.

Le programme est révisé selon les modalités prévues pour son élaboration.

3- Définition du pilotage du programme local de prévention de la CCGST :

Les enjeux

- **Identifier les personnes responsables, répartir les rôles et les responsabilités.**
- **Créer une culture commune de la prévention des déchets, au sein de la collectivité et en externe.**
- **Intégrer la politique de prévention dans une stratégie plus globale.**

La commission d'élaboration et de suivi créée le 27 juin 2018 est en charge de la définition, du pilotage et du suivi de la mise en œuvre du programme. Le service DMA est en charge de la mise en œuvre et du financement du plan d'action.

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur
1083_200036077_20200729_20200000219_DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

4- Diagnostic du territoire

Les enjeux

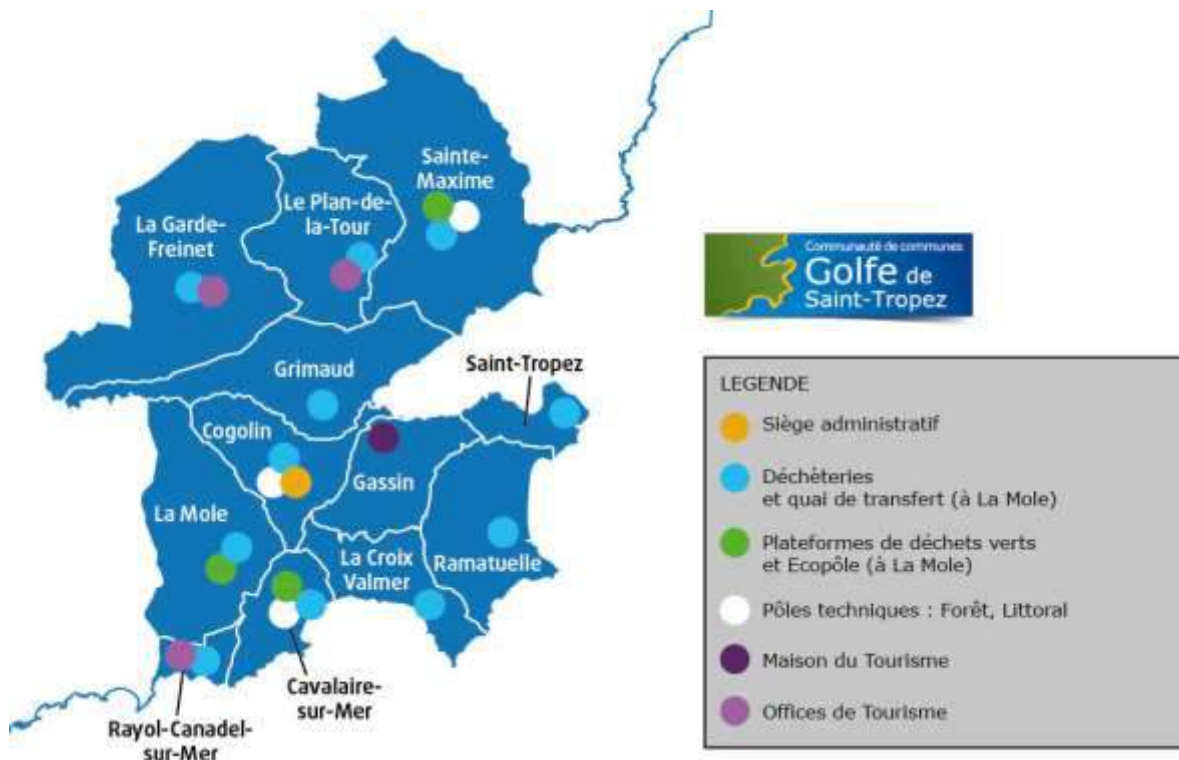
- Suivre l'évolution des impacts du PLPDMA à partir d'un point zéro.
- Présenter et partager une vision économique, sociale et environnementale du territoire et concevoir un programme d'actions ciblé et adapté.
- Identifier les leviers et freins externes au programme de prévention.
- Dégager les priorités et les hiérarchiser.

a. Présentation de la CCGST

La Communauté de communes du golfe de Saint Tropez regroupe les communes de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol Canadel sur Mer, Ramatuelle, Saint Tropez et Sainte Maxime.

Le siège administratif se trouve à Cogolin.

Des pôles techniques et des sites d'exploitation sont répartis sur l'ensemble du territoire : les déchèteries, les ateliers mécaniques, l'Observatoire marin et la plateforme de déchets verts.



Créée le 1^{er} janvier 2013 (Arrêté Préfectoral du 27/12/2012), la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez associe les douze communes du Golfe de Saint-Tropez, au sein d'un « espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement ».

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

Sa forme juridique d'**Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre** lui confère le statut de collectivité territoriale indépendante financièrement des communes qui la constituent.



Son rôle

- Donner une meilleure cohérence territoriale,
- Donner une plus grande pertinence aux choix d'aménagement,
- Mutualiser les moyens (humains, matériels et financiers),
- Parler d'une seule voix face aux partenaires (État, Région, Département, Europe, etc.).

Ses compétences

Obligatoires :

- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et schéma de secteur.
- Développement économique :
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Optionnelles : Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

• Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Protection et entretien de la forêt contre les incendies ;
- Actions en faveur de la protection et de la mise en valeur des espaces maritimes.
- Politique du logement et du cadre de vie : réalisation d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Eau

Facultatifs :

- Aménagement numérique du territoire : Établissement et exploitation de réseaux et services locaux de communication électronique (article L.1425-1 et 2 du CGCT).
- Administration d'un Système d'Informations Géographiques Communautaire :
 - Intégration, création, gestion et diffusion d'un référentiel de données communautaires
 - Données liées aux compétences de la Communauté de communes ;
 - Données nécessaires au maintien des applicatifs métiers (cadastre, urbanisme).
 - Maintien en condition opérationnelle et mutualisation des applicatifs métiers :
 - Cartographie,
 - Cadastre,
 - Application du droit des sols.
 - Mise en cohérence des logiciels et données métiers
 - Animation, assistance, formation aux outils SIG communautaires, conseil auprès des utilisateurs
- Soutien au maintien et développement de l'activité agricole : ingénierie, conseil auprès des communes pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole.
- Soutien au maintien et au développement de la pêche professionnelle locale, conseil auprès de la prud'homie pour la préservation et la mise en valeur de la ressource halieutique.
- Itinéraires de randonnées : élaboration du schéma directeur communautaire de la randonnée, création, aménagement, entretien, et gestion des itinéraires de randonnée reconnus d'intérêt communautaire.
- Participation au fonctionnement et au financement de la Maison du tourisme : outil opérationnel chargé de la promotion de la destination « Golfe de Saint-Tropez ».
- Formation et emploi : participation et soutien à la Mission Locale : accompagnement de projet de diversification et de renforcement de l'offre d'enseignement et de formation sur le territoire intercommunal.
- Transports et déplacements :
 - Référent en matière d'infrastructures de transport, de déplacement et d'aménagement routier en collaboration avec les autres collectivités publiques concernées.
 - Autorité organisatrice de second rang au niveau des transports scolaires.
- Compétence de gestion intégrée des cours d'eau complémentaire à la compétence GEMAPI.
 - Élaboration et animation des dispositifs tels que le contrat de rivière ou le programme d'action de prévention des inondations ;
 - Surveillance des zones inondables en plaine alluviale et les opérations de sensibilisation et de communication des propriétaires riverains dans l'objectif de conserver les fonctionnalités de ces espaces ;
 - Étude, travaux et mise en œuvre de démarches partenariales destinées à réduire l'érosion des sols sur les bassins versants et limiter le transport solide des cours d'eau ;
 - Suivi de la qualité des eaux de surface et les études de caractérisation des pollutions affectant les milieux aquatiques inscrits au Contrat de Rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint Tropez ;
 - Assistance technique aux communes pour la prévision des crues sur le territoire communautaire, la gestion des crises et la prévention des inondations ;
 - Conduite et mise en œuvre de démarches partenariales relatives à des opérations de réduction de la vulnérabilité face aux risques inondations ;
 - Études de caractérisation de l'aléa ruissellement en bassin naturel et de l'aléa submersion marine avec conjonction d'épisode de crue sur le territoire communautaire.

- Assainissement non collectif
- Enseignement de la musique et de la danse.

Compétences exercées dans le domaine de la gestion des déchets

La Communauté de Communes exerce la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » qui comprend la compétence « Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés »

- Collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la collecte organisée des encombrants
- Tri, transport et valorisation des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, des déchets des commerçants et des déchets verts.
- Gestion des déchèteries, des aires de stockage des déchets verts et des recycleries
- Broyage, transport et traitement des déchets verts collectés sur le territoire de la communauté. Vente de compost et redistribution ou vente d'objets recyclés
- Elimination des déchets ultimes
- Etude et réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Depuis le 1^{er} janvier 2016 les opérations de transport et traitement sont déléguées au Syndicat intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire Toulonnaise (SITTOMAT). Son siège est situé à Toulon.

Population légale 2016 et 2010 (INSEE)

Nom de la commune	Population municipale	Population comptée part à	Population totale 2016	Population totale 2010
Cavalaire-sur-Mer	7 166	108	7 274	7 005
Cogolin	12 517	136	12 653	11 292
La Croix-Valmer	3 711	125	3 836	3 571
La Garde-Freinet	1 855	32	1 887	1 783
Gassin	2 658	66	2 724	2 925
Grimaud	4 065	104	4 169	4 279
La Môle	1 375	18	1 393	1 085
Le Plan-de-la-Tour	2 666	60	2 726	2 932
Ramatuelle	2 111	47	2 158	2 226
Rayol-Canadel-sur-Mer	719	11	730	739
Saint-Tropez	4 353	88	4 441	4 607
Sainte-Maxime	14 018	233	14 251	13 220
	57 214	1 028	58 242	55 664

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

Estimation de la population totale par commune en saison estivale

Nom de la commune	Résidents permanents	Résidents en saison	Capacité d'accueil touristique	Population totale en saison	Estimation du nombre de personnes présentes par jour en août
Cavalaire	7 274	7 201	44 551	51 752	22 595
Cogolin	12 653	12 526	12 542	25 068	6 973
Gassin	2 724	2 697	14 580	17 277	8 171
Grimaud	4 169	4 127	44 514	48 641	22 868
La Croix-Valmer	3 836	3 798	21 080	24 878	14 337
La Garde-Freinet	1 887	1 868	4 494	6 362	2 805
La Mole	1 393	1 379	2 207	3 586	1 417
Le Plan de la Tour	2 726	2 699	4 691	7 390	6 547
Ramatuelle	2 158	2 136	25 248	27 384	25 524
Rayol-Canadel-sur-Mer	730	723	5 983	6 706	6 566
Saint-Tropez	4 441	4 397	22 517	26 914	39 072
Sainte-Maxime	14 251	14 108	50 224	64 332	31 007
Total	58 242	57 660	252 631	310 291	187 881

b. Etat des lieux

Gestion des déchets :

- Collecte sélective en place, de bonnes performances avec une marge de manœuvre sur 2 communes
- Des expérimentations en cours sur la collecte des biodéchets
- Un traitement des OMR sécurisé par l'adhésion au Sittomat dans un contexte départemental critique
- Réhabilitation du site de la Mole : création d'une unité de transfert pour l'ensemble des flux et d'une unité de mise en balle des OMR
- Réhabilitation de l'ensemble des déchèteries
- Restructuration de l'Ecopôle
- Création d'une base de vie pour la collecte

Production de déchets :

Au global 88 450 tonnes dont 82 739 de déchets non dangereux non inertes

- 36 119 tonnes d'OMR

Accusé de réception : 12 994 tonnes de tri (verres, multimatériaux et cartons collectés)

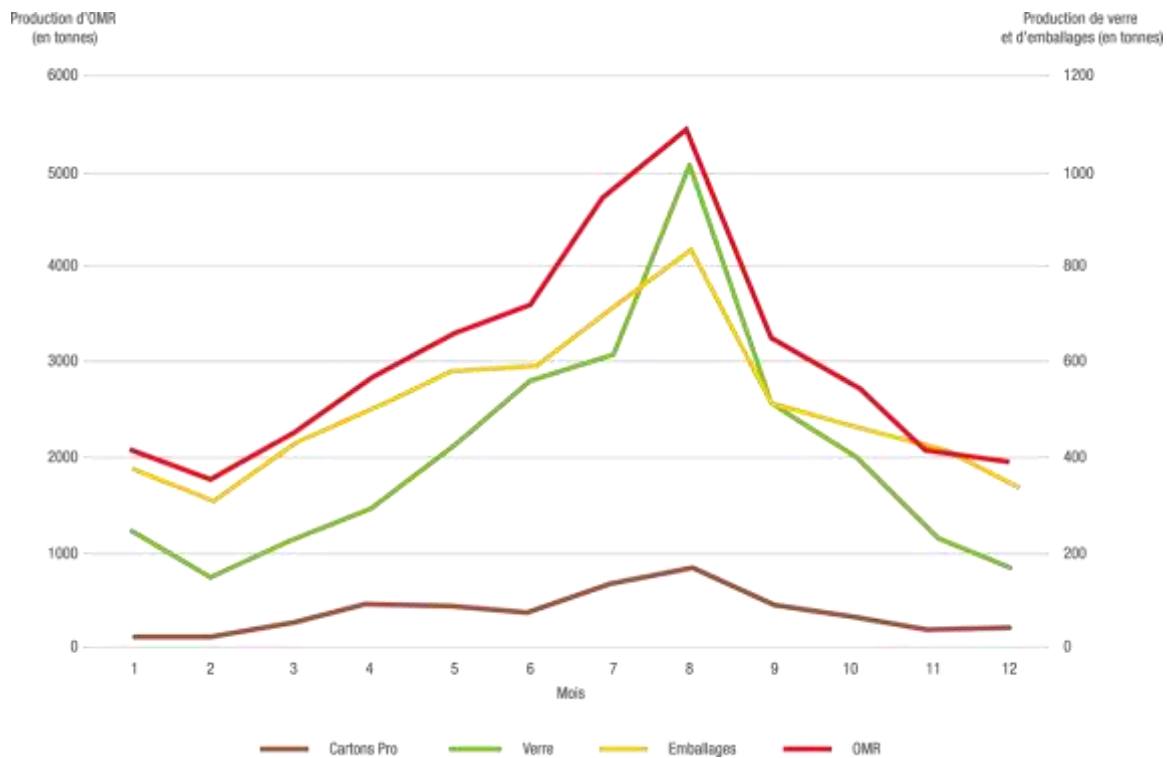
083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire : 18 839 tonnes de déchets verts

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

- 20 563 tonnes en déchèterie (hors déchets verts et cartons collectés)

Une production intensifiée en saison et comprenant beaucoup de déchets d'activité économique



c. Recensement des acteurs concernés

➤ Publics cibles prioritaires et acteurs clés :

- Professionnels du tourisme
- Professionnels
- Producteurs de biodéchets
- Scolaires
- Services publics
- Services espaces verts des communes
- Paysagistes
- Associations
- Ménages
- Touristes

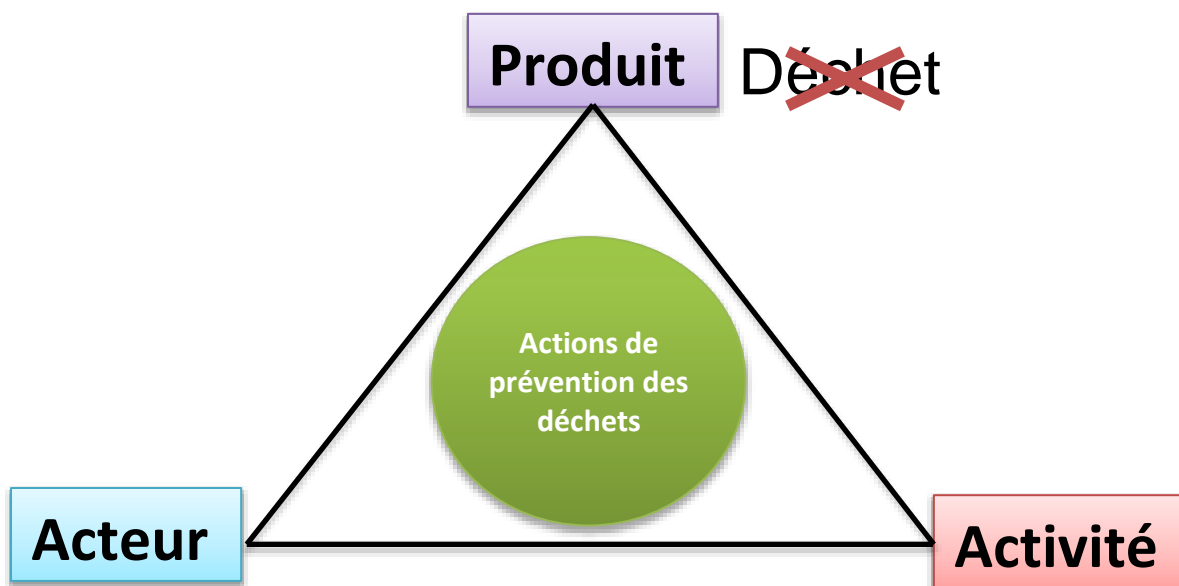
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020



d. Rappel des actions de prévention déjà menées

➤ Actions existantes :

- Distribution de poulaillers depuis début 2019
- Distribution de plus de 1600 composteurs depuis le 1^{er} avril 2017 (environ 180t/an détournées des OMR)
- Distribution d'autocollants « Stop pub » depuis début 2017
- Intégration de la prévention dans les actions des ambassadeurs du tri depuis 2013
- Actions de sensibilisation : scolaires, grand public, restauration collective
- Extension des consignes de tri du plastique
- Expérimentation de collecte des biodéchets chez les établissements de la plage de Pampelonne

➤ Comportements en matière de prévention :

- Des actions menées par la CCGST dans le cadre de sa politique de gestion des déchets depuis 2013
- Des actions menées à titre individuel par des communes membres ou des établissements publics:
 - Compostage des déchets de cantine aux Blaquières à Grimaud
 - Pesée des déchets alimentaires au collège de Gassin
 - Acquisition d'un sécheur de biodéchets par la cantine scolaire de La Croix Valmer
 - Opérations de nettoyage des plages ou des berges de rivière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

e. Données socio-économiques :

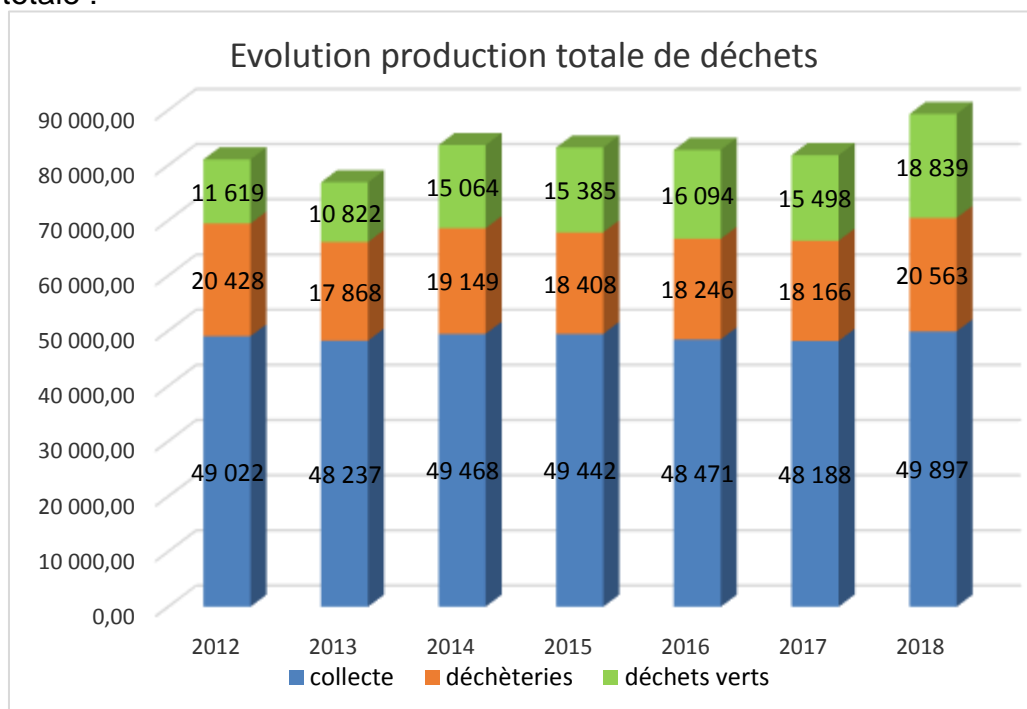
La CCGST c'est :

- 12 communes,
- 58 242 habitants,
- **60%** de résidences secondaires
- 430 km²
- **2 millions** de touristes
- **300 000** équivalents habitants en été
- Un afflux touristique équivalent à **80 000 habitants permanents** supplémentaires
- Un territoire marqué par une **très forte saisonnalité** en terme de production de déchets
- Des professionnels et administrations assujettis à la redevance spéciale
- **570** restaurants
- **130** hôtels,
- **50** résidences de vacances et villages vacances
- **36** campings + 23 campings à la ferme
- **18** marchés forains /semaine (**soit 936/an**)
- Des **tonnages importants de déchets verts** et qui peuvent varier beaucoup d'une année sur l'autre

f. Type, quantité et origine des déchets produits

i. L'évolution des tonnages

Production totale :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

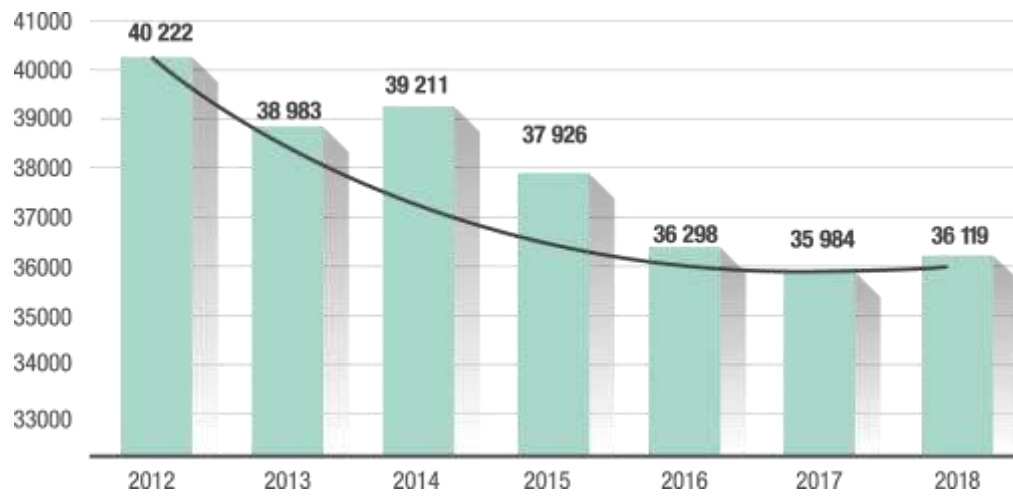
083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

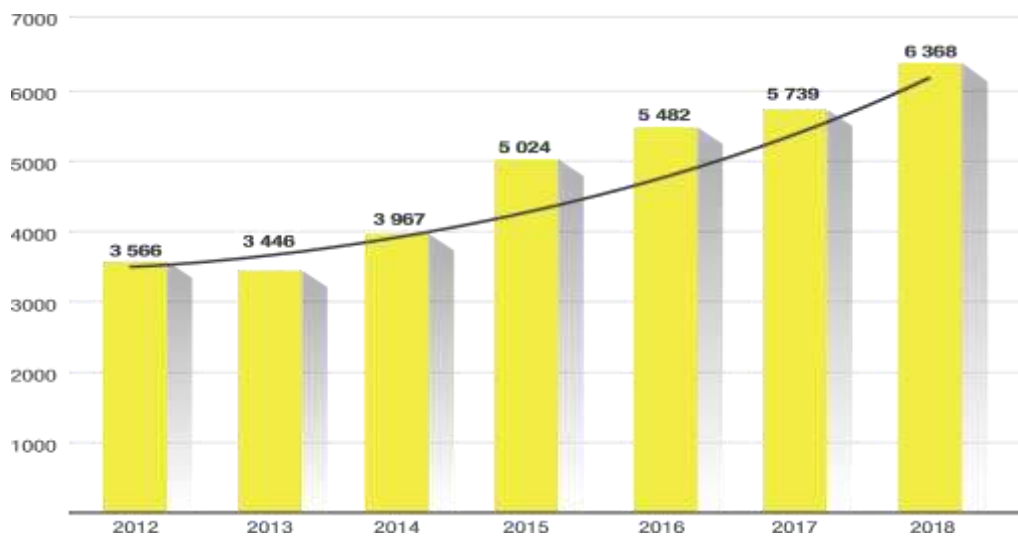
Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

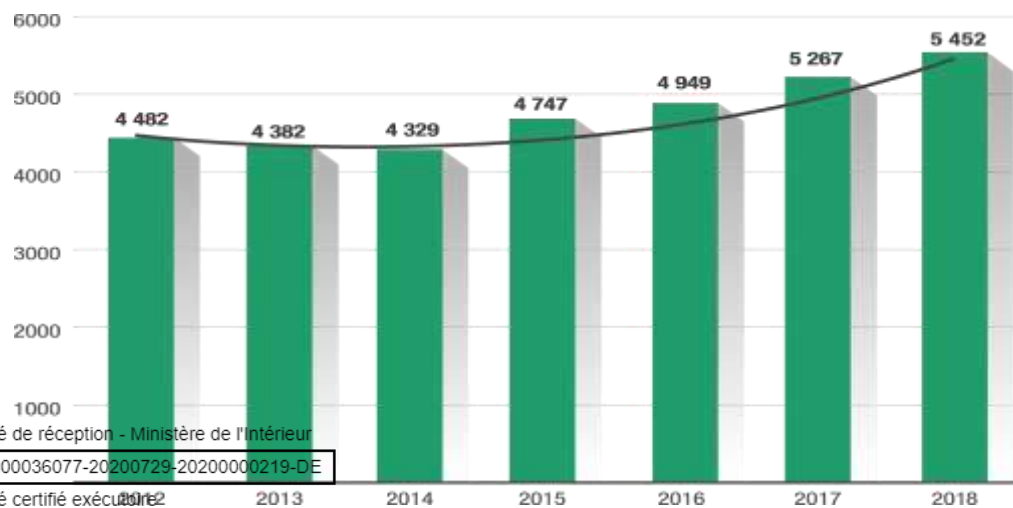
OMR



Multimatériaux



Verre



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

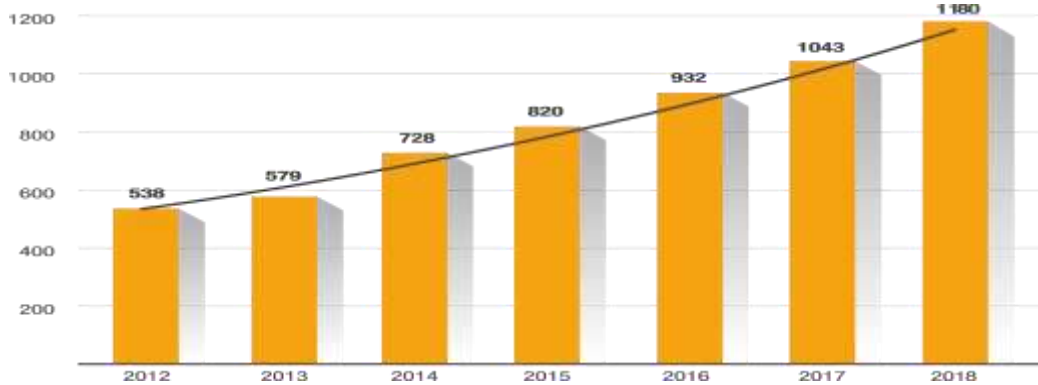
083-200036077-20200729-2020000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

Cartons



Evolution par rapport à l'année 2010 :

	2018		Evolution 2010-2018 en valeurs absolues		Evolution 2010-2018 en %		
	tonnages	ratio à l'habitant kg/an/hab	évolution en tonnes	évolution en kg/an/hab	évolution tonnages	évolution kg/an/hab	objectif 2020 LTECV
DND	87 864	1 509	4 898	18	6%	1,2%	
DND non inertes	82 739	1 421	3 345	- 6	4%	-0,4%	-10%
inertes	5 125	88	1 553	24	43%	37,1%	

La loi LTECV fixe un objectif de 10% de baisse de la production à l'habitant entre 2010 et 2020. Après plusieurs années consécutives de baisse de la production à l'habitant, les tonnages ont fortement augmentés en 2018 ce qui nous ramène quasiment au niveau de production de 2010 alors que nous affichions une baisse de 7,2% en 2017.

Les déchets verts représentent à eux seuls la moitié des augmentations de tonnages de l'année 2018, le contexte territorial étant assez défavorable les quantités de déchets verts devant être pris en compte par le service devraient continuer à croître dans les années à venir. Une attention particulière sera donc à apporter à ces déchets dans notre programme d'action.

Pour satisfaire aux exigences de la loi, nous devons réduire notre production de 137kg/an/hab. Les différentes actions de prévention qui vont être mise en œuvre ont pour objectif de se mettre en conformité avec les préconisations de la LTECV.

ii. Ratios à l'habitant

Sur la production globale :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

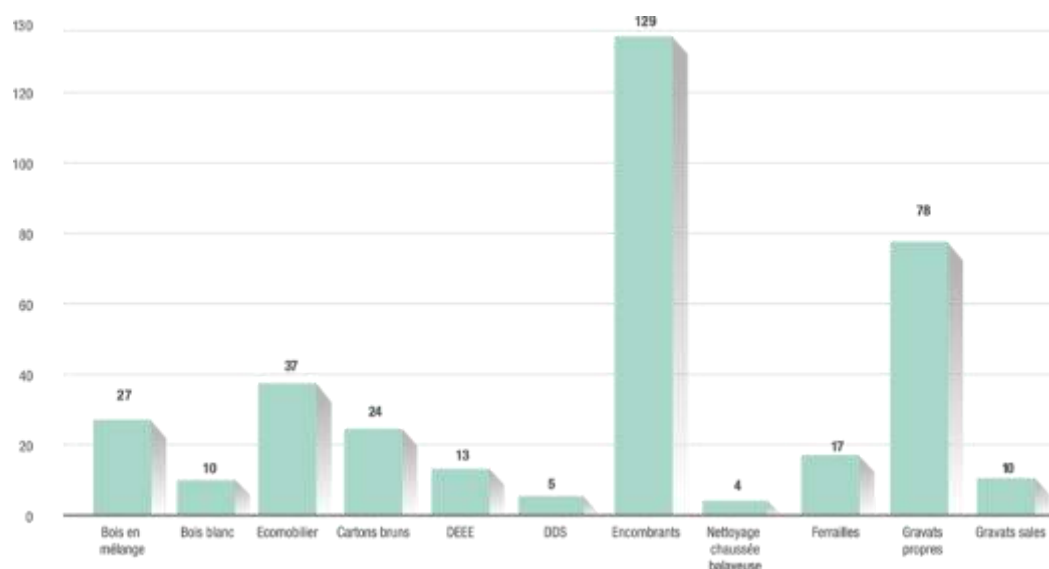
083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

Détail du flux déchèteries



iii. Caractérisation des OMR

> Etude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (MODECOM)

- L'étude menée en 2014-2015, avec une campagne été et une campagne hiver avait démontré qu'une part importante des OMR était potentiellement détournable, par le tri et la prévention.
- Les performances de la collectivité ayant évoluées depuis, les ratios ne sont plus représentatifs de la composition réelle des OMR. C'est pour cela que le Sittomat, dans le cadre des actions de prévention menées par le syndicat, réalise une nouvelle étude de caractérisation en 2018-2019.

L'exploitation des résultats de cette étude (2 x 36 caractérisations) permet d'avoir une idée très précise de la composition des ordures ménagères résiduelles.

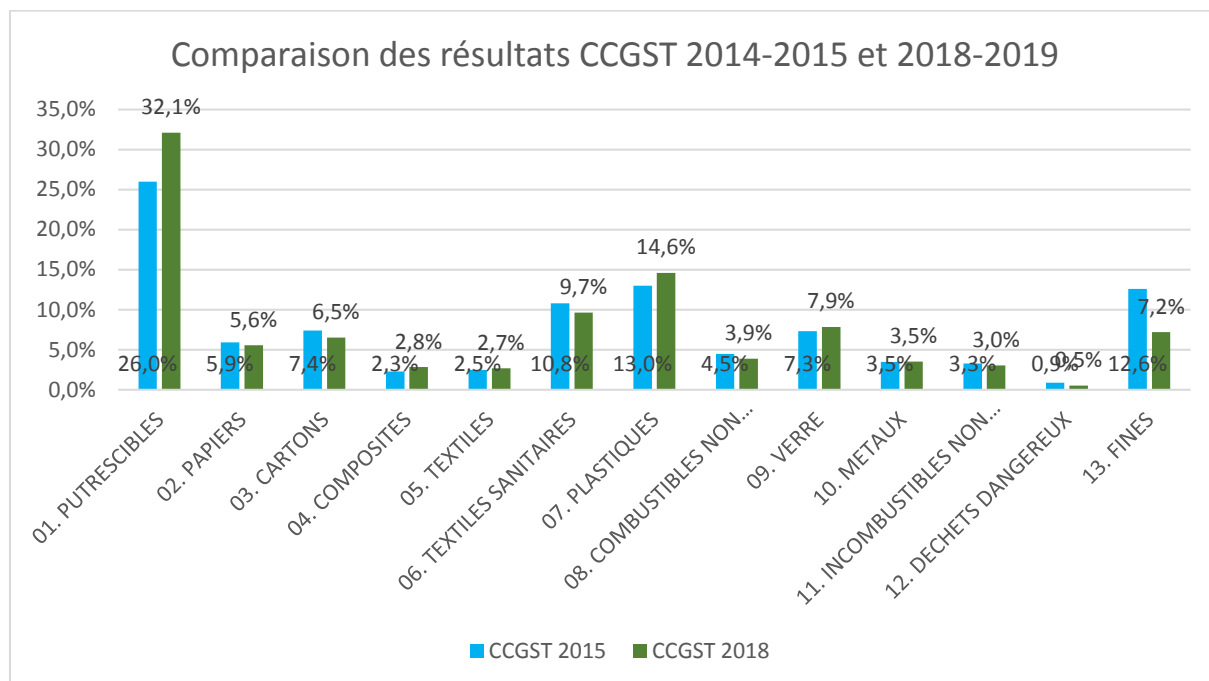
Résultats des caractérisations 2018-2019

	Campagne estivale	Campagne hivernale	TOTAL annuel	Gisement 2018 Tonnes
01. Putrescibles	29,6%	34,5%	32,1%	11600
02. Papiers	5,2%	5,9%	5,6%	2013
03. Cartons	8,3%	4,9%	6,5%	2362
04. Composites	2,9%	2,8%	2,8%	1025
05. Textiles	2,6%	2,7%	2,7%	972
06. Textiles sanitaires	10,0%	9,3%	9,7%	3488
07. Plastiques	16,9%	12,5%	14,6%	5280
08. Combustibles	3,1%	4,6%	3,9%	1395
09. Verre	8,3%	7,4%	7,9%	2837
10. Métaux	3,6%	3,4%	3,5%	1279
11. Incombustibles	2,1%	3,9%	3,0%	1090
12. Déchets dangereux	0,4%	0,6%	0,5%	183
13. Fines	6,8%	7,5%	7,2%	2595
Total général	100,0%	100,0%	100,0%	36119

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

On observe une teneur importante en déchets organiques et recyclables, les textiles sanitaires sont également très présents.

Comparaison avec les résultats de 2014-2015 :



Interprétation :

Différence sur les putrescibles mais avec ventilation des fines seulement 2,9% d'écart (fines composées à 60% de matériaux putrescibles)

Augmentation des emballages (verre, plastiques, composites)

Baisse des autres types de déchets

g. Analyse stratégique des données

On peut distinguer plusieurs axes de travail:

Prévention auprès des habitants « permanents » avec des actions de fond comme le développement du compostage individuel, du compostage collectif, une communication adaptée et des actions de sensibilisation tout au long de l'année...

Prévention auprès des touristes, au travers de publics relais, avec développement du compostage en camping, collecte des biodéchets des restaurateurs, des déchets de marchés, travail sur le gaspillage alimentaire, communication et sensibilisation adaptée...

Prévention des déchets verts au travers des paysagistes, services espaces verts des communes, particuliers...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

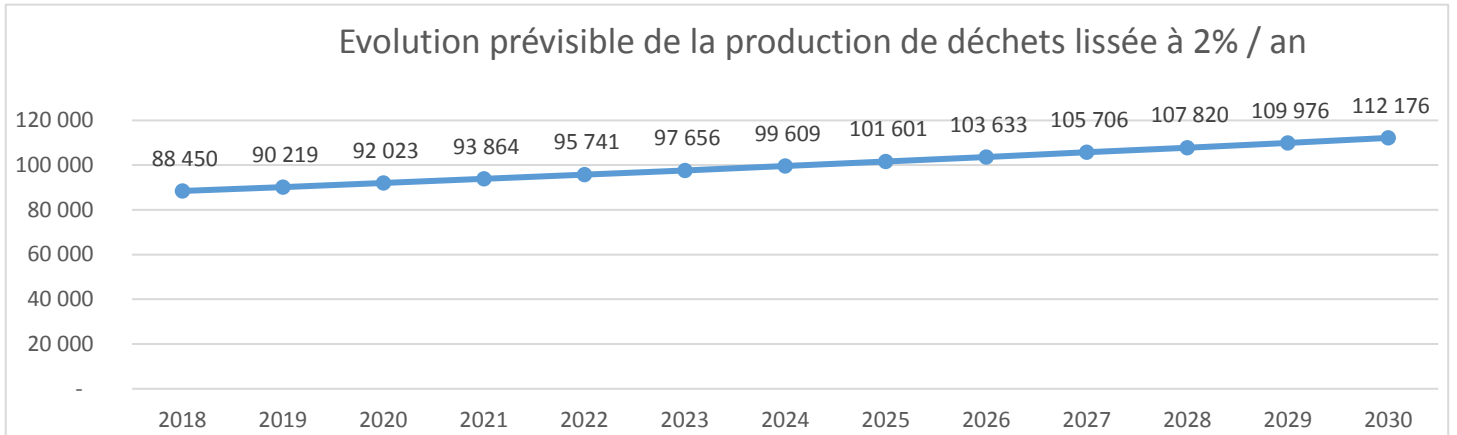
h. Evolutions prévisibles de la production

i. En l'absence de mesures de prévention

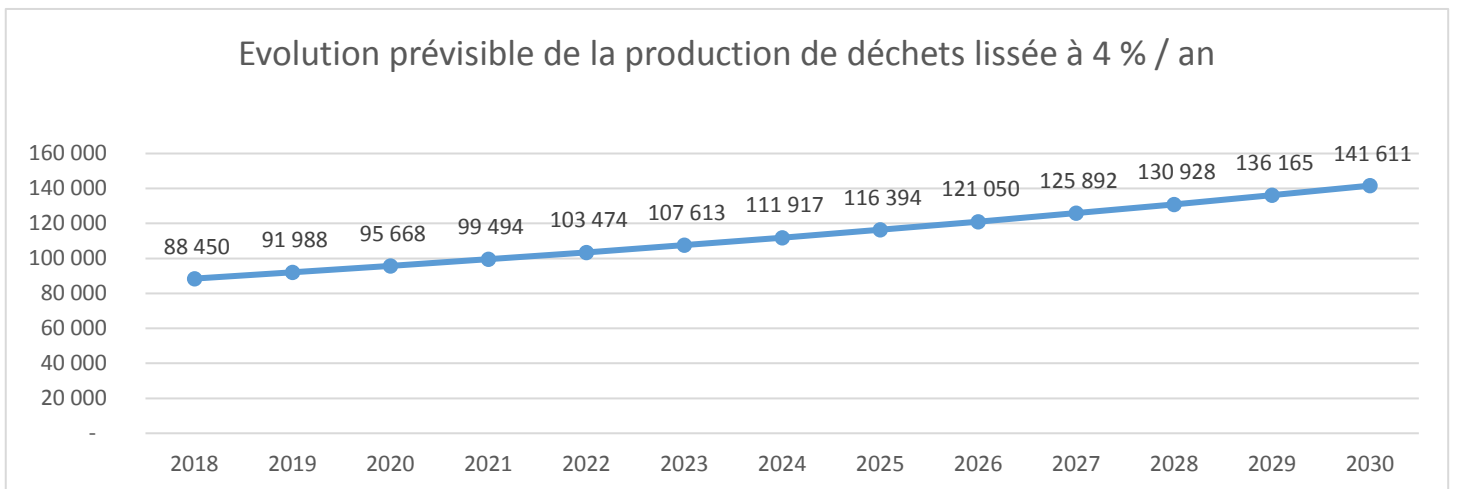
En l'absence de mesure de prévention, la production de déchets par habitant risque fortement de continuer à augmenter, comme nous avons pu le constater en 2018.

On peut envisager plusieurs scénarii :

Scénario 1 optimiste : 2%/an d'augmentation



Scénario 2 pessimiste : 4%/an d'augmentation



ii. Estimation du gisement détournable par la prévention sur les DND non inertes

1. Sur les OMR

On peut estimer qu'une réduction de 7% est un objectif raisonnable et atteignable, soit 43 kg par habitant sur la durée du programme

2. Sur les déchets verts

Chaque habitant du territoire amène en moyenne 323 Kg/an/hab de déchets verts en déchèterie ou directement à l'écopôle. On estime que l'on peut réduire le gisement de 20% par le biais d'actions de prévention comme le broyage à domicile et la valorisation in situ des broyats.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200728-20300000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

3. Sur les déchèteries

Chaque habitant du territoire amène 265 kg de déchets en déchèterie (hors déchets verts et hors inertes). On estime pouvoir agir par la prévention sur une partie de ce flux, notamment par le biais du développement du réemploi et de la réutilisation, à hauteur de 10%.

4. Synthèse

Flux	Tonnage détourné	Kg/habitant	% du gisement
OMR	2 534	43	7%
Déchets verts	3 800	65	20%
Déchèteries	2 150	37	10%
Total	8155	145	10%

i. Définition d'indicateurs de diagnostic et de suivi

Chaque fiche action fait l'objet d'indicateurs spécifiques, mais on peut définir ici des indicateurs macroscopiques

i. Pour les OMR :

- Evolution tonnages OMR + tri
- Nombre de composteurs distribués
- Nombre de foyers équipés d'un poulailler
- Nombre de doggy bags distribués
- Caractérisations
- Pourcentage de déploiement de la collecte biodéchets

ii. Pour les déchets verts :

- Evolution tonnages déchets verts
- Nombre de location de broyeur
- Nombre de formations effectuées

iii. Pour les déchèteries :

- Evolution tonnages encombrants + bois + mobilier
- Evolution tonnages DEEE
- Nombre de caissons de réemploi mis en place
- Nombre de déchèteries équipées de locaux DDS

iv. Généraux

Nombre d'actions de sensibilisation réalisées, nombre de flyers....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

5- Objectifs du PLPDMA de la CCGST par thématiques

Les enjeux

- Formuler une vision, une orientation stratégique ancrée dans la politique du territoire.
- Garantir la contribution du PLPDMA à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux.
- Fixer un cap quantifiable et mesurable à six ans.
- Focaliser le programme sur les actions aux enjeux les plus forts.
- Piloter la réalisation des actions, disposer de résultats et rendre compte aux élus.

1 - Promouvoir et développer le compostage

- Compostage individuel
- Compostage collectif

2 - Promouvoir et développer une gestion intégrée des végétaux

- Gestion intégrée des végétaux
- Développement du broyage partagé avec valorisation in situ
- Restructuration de la plateforme de déchets verts -Création d'un espace pédagogique

3 - Développer le tri et la valorisation des déchets

- Marchés zéro déchets
- Collecte des biodéchets en tri-porteur
- Collecte des biodéchets des gros producteurs
- Ecole zéro déchet
- Restaurants zéro déchet
- Opération camping zéro déchet
- Réduire l'utilisation du papier : stop pub
- Promouvoir le tri des emballages
- Promouvoir le tri du verre
- Ça caquette à Saint Tropez ! Distribution de poulaillers

4 - Ecoexemplarité

- Nettoyage de la nature
- Eco-exemplarité des collectivités

5 - Promouvoir et développer le réemploi et la réutilisation

- Création d'espaces réemploi

Accusé de réception, Ministère de l'Intérieur

083-20166977-0000010-00000001-0001

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

- Réparation, réemploi
- Restructuration des déchèteries -Création d'un espace pédagogique sur le site de Grimaud

6 - Prévenir la toxicité des déchets

- Création d'espaces dédiés aux déchets dangereux
- Sensibilisation sur les déchets dangereux

7 - Développer une communication adaptée

- Communiquer sur le PLPDMA et les actions
- Inciter au changement de comportement
- Généraliser les opérations de sensibilisation sur la toxicité des déchets dans les milieux naturels

6- Mise en œuvre : le Programme d'action de la CCGST

Les enjeux

- Donner un cadre solide et pluriannuel au plan d'actions.
- Dégager des pistes concrètes et praticables de mise en œuvre des actions.
- Dimensionner les actions de façon réaliste et les construire avec les acteurs.
- Élaborer un plan d'actions mobilisateur pour l'ensemble des acteurs concernés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



PLPDMA

Programme d'action

Le présent programme comporte 7 thématiques d'action :

- Développer le compostage
- Promouvoir et développer une gestion intégrée des végétaux
- Développer le tri et la valorisation des déchets
- Ecoexemplarité
- Promouvoir et développer le réemploi et la réutilisation
- Prévenir la toxicité des déchets
- Développer une communication adaptée

Elles-mêmes décomposées en 25 fiches actions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

Axe 1 : Développer le compostage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

N°1		Compostage individuel	
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez		Type d'organisme E.P.C.I	
Orientation stratégique / Enjeux - Réduction des tonnages de biodéchets et déchets végétaux (structurant) pris en charge par la collectivité : limitation des coûts de collecte et de traitement. - Réduction des volumes de déchets à la source. - Promotion du compostage individuel comme moyen de traitement et comme outil de sensibilisation des administrés face au devenir des déchets et à l'impact des gestes de tri pour l'environnement.		Flux de déchets concernés Déchets végétaux et fraction fermentescible des ordures ménagères.	
Description de l'action / Détails des tâches Poursuite de la distribution de composteurs individuels : <ul style="list-style-type: none"> - Distribution sur inscription - Formation aux bonnes pratiques par les ambassadrices du tri lors des distributions - Distribution d'un guide du compostage - Distribution d'un bio-seau - Signature d'une charte d'utilisation Mise en œuvre d'un suivi des composteurs distribués <ul style="list-style-type: none"> - enquête auprès des utilisateurs de composteurs (satisfaction, difficultés rencontrées, utilité, statistique sur le taux d'utilisation...) - Mise en place de réunions d'animations ou d'ateliers sur le compostage (prise de connaissance du dispositif, comment mettre en place le compostage ...). - Animations d'ateliers sur le compostage - Visite et démonstration du fonctionnement d'une plate-forme de compostage. - Promotion du compostage lors de manifestations événementielles (exemple : la semaine du développement durable, semaine de la réduction des déchets...) - Campagnes de mesure sur des « foyers témoins » pour déterminer les gisements évités par cette action 			
Echéancier 2019-2025		Durée / périodicité indéterminée	
Territoire CCGST		Publics cibles Les usagers possédant un jardin	
Partenaires mobilisés			
Collectivités Administrations	Associations	Entreprises	
CCGST SITTOMAT	Gesper Compost'ere Réseau compost citoyen	Quadria Emeraude Plastic omnium	
Moyens Mobilisés			
Moyens humains - Maître composteur - ADT - Service transport	Moyens matériels - Composteurs - DVD, Livres éducatifs ... - Affiches, guides pratiques du compostage - Articles et parutions dans la presse locale	Moyens financiers - Achat du matériel éducatif : 500€HT - Création, impression et diffusion d'un guide pratique : 7 000 €HT - Animation et sensibilisation : 10 000€HT - Réalisation panneaux de stand : 500€HT Achat composteurs : 35 000 €/an Soit 228 000 € sur la période	
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">083-200036077-20200729-20200000219-DE</div> Accusé certifié exécutoire <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Réception par le préfet : 05/08/2020</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Publication : 05/08/2020</div>			

PLPDMA – Axe 1 : promouvoir et développer le compostage

<p>Etat d'avancement action en cours avec + de 1350 composteurs distribués au 31/12/18</p>	
<p>Indicateurs d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions d'information et d'animations sur le thème du compostage auprès des usagers. - Nombre d'usagers jardiniers rencontrés lors de ces réunions, animations et ateliers. - Nombre de maîtres composteurs formés - Nombre d'usagers rencontrés par les maîtres composteurs. - Nombre de composteurs distribués. - Nombre de plaquette d'information ou de guides sur le compostage distribuées lors des réunions et animations. - Nombre d'articles parus dans la presse ou dans les journaux locaux et municipaux à propos du compostage. - Nombre de plaquettes ou guides téléchargés. - Suivi des tonnages des déchets de déchets verts et d'OM - Suivi du taux d'équipement. - Suivi du taux d'utilisation - Enquête de satisfaction des usagers sur l'aide technique apportée. 	<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Atteindre 10 % de taux d'équipement des habitats individuels non saisonniers au bout de 3 ans.</p>
<p>Evaluation qualitative des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part des usagers utilisant un composteur et/ou utilisant le compost produit. - Part des usagers qui sont satisfaits de l'utilisation d'un composteur acheté ou reçu. - Part des usagers qui ont aménagé leur jardin de manière à réduire la production de déchets. - Suivi des tonnages de déchets végétaux et d'OM. - Enquête de satisfaction sur le compostage individuel auprès des usagers. - Campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles. - Nombre de composteurs distribués et en fonctionnement. - Suivi des maîtres composteurs. 	
<p>Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention</p> <p>Valorisations alternative des déchets verts (broyage, paillage valorisation in situ) Compostage collectif Camping zéro déchet Marchés zéro déchet</p>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

N°2	Compostage collectif	
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez	Type d'organisme E.P.C.I	
Orientation stratégique / Enjeux <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des tonnages de biodéchets et déchets végétaux (structurant) pris en charge par la collectivité : limitation des coûts de collecte et de traitement. - Réduction des DAE (campings) - Volonté de chercher des solutions innovantes pour la réduction des volumes de déchets à la source. - Promotion du compostage collectif comme moyen de traitement et comme outil de sensibilisation des administrés face au devenir des déchets et à l'impact des gestes de tri pour l'environnement. 	Flux de déchets concernés Fraction fermentescible des ordures ménagères et déchets végétaux	
Description de l'action / Détails des tâches Etude de la mise en place du compostage collectif par phases : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Phase 1 : les campings ⇒ Phase 2 : l'habitat collectif ⇒ Phase 3 : compostage de quartier <p>Campings/établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic sur les campings puis choix parmi les volontaires - Élaboration d'un planning de mise en œuvre - Mise en place dans les sites pilotes sélectionnés - Extension du dispositif aux autres établissements selon calendrier de mise en œuvre <p>Habitat collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de réunions d'animations ou d'ateliers sur le compostage (prise de connaissance du dispositif, comment mettre en place le compostage ...). - Identification de sites potentiels - Appel aux foyers volontaires - Recherche et formation de personnes relais. - Dimensionnement de chaque site - Organisation de l'approvisionnement en broyat - Communication - Mise en place du dispositif - Formation de guides composteurs et mise en place d'un réseau afin de favoriser les échanges d'expériences et les contacts. - Suivi de l'évolution du site par un maître composteur <p>Compostage de quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication amont avec les communes pour identifier lesquelles seraient prêtes à s'engager dans la démarche - Appel au volontariat pour identifier des quartiers susceptibles d'accueillir un composteur collectif - Identification des sites potentiels - Recherche et formation de personnes relais. - Dimensionnement de chaque site - Organisation de l'approvisionnement en broyat - Communication - Mise en place du dispositif - Formation de guides composteurs et mise en place d'un réseau afin de favoriser les échanges d'expériences et les contacts. - Suivi de l'évolution du site par un maître composteur <p>Animations d'ateliers sur le compostage avec une démonstration de l'utilisation du compost</p>		

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
 Publication : 05/08/2020

PLPDMA – Axe 1 : promouvoir et développer le compostage

<ul style="list-style-type: none"> - Visite et démonstration du fonctionnement d'une plate-forme de compostage, espace pédagogique de l'Ecopôle - Promotion du compostage lors de manifestations événementielles (exemple : la semaine du développement durable, semaine de la réduction des déchets...) 		
Echéancier 2019-2025	Durée / périodicité indéterminée	
Territoire CCGST	Publics cibles Campings Habitants d'immeubles Habitants de centre ville	
Partenaires mobilisés		
Collectivités Administrations CCGST / SITTMAT Communes	Associations GESPER Réseau compost citoyen Compost'ere	Entreprises Quadria Emeraude Plastic omnium
Moyens Mobilisés		
Moyens humains Maître composteur ADT Chargé de mission	Moyens matériels - Composteurs - bio-seaux - Affiches, guides pratiques du compostage - Articles et parutions dans la presse locale	Moyens financiers - Achat du matériel éducatif : 500€ - Création, impression et diffusion d'un guide pratique : 1000 € - Animation et sensibilisation : 5000€ - Réalisation panneaux : 1000€ - Achat composteurs : 20 000 €/an Soit 127 500 € sur la période
Etat d'avancement - Etude de réalisation du projet (montages techniques, financiers ...)		
Indicateurs d'activités - Nombre de sites mis en place - Nombre de personnes relais formées par les maîtres composteurs - Nombre d'usagers rencontrés par les maîtres composteurs. - Nombre de plaquette d'information ou de guides sur le compostage distribuées lors des réunions et animations. - Nombre d'articles parus dans la presse ou dans les journaux locaux et municipaux à propos du compostage. - Nombre de plaquettes ou guides téléchargés. - Enquête de satisfaction des usagers.		Objectifs opérationnels Créer 10 sites de compostage en camping, 10 sites de compostage collectif et 10 sites de compostage de quartier sur 3 ans
Evaluation qualitative des résultats - Nombre de sites en fonctionnement retour des usagers des composteurs collectifs ou autonomes - Part des utilisateurs qui sont satisfaits - Suivi des guides composteurs.		
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention Valorisations alternative des déchets verts (broyage, paillage valorisation in situ) Compostage individuel Camping zéro déchet Marchés zéro déchet		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

Axe 2 : Promouvoir et développer une gestion intégrée des végétaux


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

N°1		Gestion intégrée des végétaux	
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez Communauté de communes Cœur du Var SIVED Nouvelle Génération			Type d'organisme E.P.C.I. Syndicat mixte
Orientation stratégique / Enjeux Former et sensibiliser les agents municipaux à la gestion durable et intégrée des végétaux au sein de leurs communes afin de diminuer les apports de « déchets verts » en déchèteries et de valoriser les résidus en paillage, broyat, compost... Sensibiliser à la qualité des végétaux plantés (particuliers et professionnels)		Flux de déchets concernés Végétaux	
Description de l'action / Détails des tâches L'objectif de cette formation est de réapprendre la gestion de l'espace vert en minimisant le volume de la production de résidus, en considérant la matière organique comme ressource à valoriser directement dans le jardin d'une part et en tendant vers la taille et la tonte raisonnée d'autre part. La journée de formation s'organise en deux parties : matinée en salle autour de la recherche interactive des gestes éco-responsables et après-midi à l'extérieur par l'observation des espaces verts et l'étude de cas pratiques d'entretien des végétaux. La formation sera proposée à tous les services techniques des communes et peut également être proposée aux professionnels des espaces verts. S'appuyer sur les sites exemplaires du territoire en matière de gestion intégrée des végétaux Valoriser l'utilisation d'essences à croissance lente, d'espèces méditerranéennes peu gourmandes en eau et générant peu de déchets verts. Ajouter aux formations composteurs pailleurs avec focus sur la qualité des plantes utilisées (fiche action 2-2).			
Echéancier 2019-2025 : 1 à 2 formation(s) par an		Durée / périodicité 6 ans	
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Services municipaux Professionnels des espaces verts Particuliers	
Partenaires			
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur ADEME		Associations GADSECA Domaine du Rayol Partager la terre	Entreprises Prestataires éventuels pour des interventions sur la thématique
Ressources			
Moyens humains Chargé de mission <small>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</small>	Moyens matériels Outils de communication	Moyens financiers Environ 2 000€ / an Soit 12 000 € sur la période	
083-200036077-20200729-20200000219-DE		Suivi	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
 Publication : 05/08/2020

PLPDMA – Axe 2 : Promouvoir et développer une gestion intégrée des végétaux


Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les apports de végétaux en déchèteries - Entretien des végétaux autrement et valoriser les déchets verts in situ - Sensibiliser les agents municipaux à la gestion du vivant 		Etat d'avancement Démarrage et déploiement
Indicateurs d'activités Moyens : <ul style="list-style-type: none"> - Coût de la formation Réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations réalisées 	Indicateurs d'impacts Participation : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées Changement de comportement : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes / entreprises engagées 	
Evaluation qualitative des résultats Questionnaire de satisfaction en fin de formation		
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention Tri à la source des biodéchets, compostage... Création d'un espace pédagogique sur l'ecopôle Développer le broyage avec valorisation in situ		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
 Publication : 05/08/2020

N°2 Développement du broyage partagé avec valorisation in situ		
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez		Type d'organisme E.P.C.I.
Orientation stratégique / Enjeux Diminuer les apports de végétaux en déchèterie et à l'Ecopôle Limiter les flux de transports pour ces déchets Valoriser in situ les végétaux Développer de nouvelles pratiques de jardinage comme le paillage		Flux de déchets concernés Déchets verts des particuliers, professionnels et communes
Description de l'action / Détails des tâches 3 axes d'action : <ul style="list-style-type: none"> - Les services espaces verts des communes - Les paysagistes - Les particuliers <p>1- Les services espaces verts :</p> Réunion avec les responsables des services EV pour état des lieux et initier la démarche Mise à disposition des communes d'un broyeur mobile itinérant Formation des agents des communes au broyage des végétaux et paillage des espaces verts communaux Plaquette d'information <p>2- Les paysagistes :</p> Sensibilisation au broyage/paillage et à l'intérêt financier pour le paysagiste Réunion avec la chambre des métiers et de l'artisanat Intervention et témoignages de paysagistes engagés dans la démarche <p>3- Les particuliers :</p> Sensibilisation aux broyage/paillage et techniques de jardinage alternatives Mise à disposition d'un broyeur ou subvention pour l'achat ou la location de broyeurs chez des entreprises partenaires. Aide à la prestation de broyage par un professionnel. Organisation de sessions de formation au jardinage, compostage/paillage avec un point d'attention à la qualité des plantes utilisées (espèces méditerranéennes à croissance lente vs laurier rose par exemple)		
Echéancier 2019-2025		Durée / périodicité 6 ans
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Services communaux Paysagistes Particuliers
Partenaires mobilisés		
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez <small>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 093-200036977-20200729-20200000219-DE Accusé certifié exécutoire</small>	Associations Associations de composteurs pailleurs	Entreprises Fournisseurs de broyeurs Entreprises de location de broyeurs

PLPDMA – Axe 2 : Promouvoir et développer une gestion intégrée des végétaux

Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur ADEME		Paysagistes
Moyens Mobilisés		
Moyens humains Chargé de mission TEC Maitre composteur Personnel communal Prestataires	Moyens matériels - subvention pour achat de broyeurs mobile (50 kw) pour les communes - plusieurs broyeurs mobiles pour les particuliers	Moyens financiers - 120 000 € pour broyeur communes - 10 000 €/an pour broyeurs particuliers - 10 000 € de communication Soit 190 000 € sur la période
Etat d'avancement A lancer		
Indicateurs d'activités Nombre de services espaces verts engagés dans la démarche Tonnages apportés par les communes en déchèterie Nombre de location de broyeurs par des particuliers Nombre de paysagistes engagé dans la démarche Nombre de réunions organisées	Objectifs opérationnels - diminuer de 20 % les apports de déchets verts en déchèterie et à l'Ecopôle	
Evaluation qualitative des résultats Satisfaction des usagers du service		
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention Valorisations alternative des déchets verts (broyage, paillage valorisation in situ) Compostage collectif Camping zéro déchet Marchés zéro déchet		

N°3 Restructuration de la plateforme de déchets verts - Création d'un espace pédagogique		
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez		Type d'organisme E.P.C.I.
Orientation stratégique / Enjeux Développer un espace dédié à la valorisation des procédés de compostage auprès de divers publics Cet espace pédagogique pourra servir dans le cadre de formations au compostage auprès des habitants mais aussi des gros producteurs et de scolaires	Flux de déchets concernés Déchets verts Déchets bois/palettes	
Description de l'action / Détails des tâches Dans le cadre de la restructuration de l'Ecopôle, créer un espace pouvant accueillir du public (scolaires, usagers, groupes, associations, restaurateurs, métiers de bouches...) Cet espace didactique sera dédié à la promotion de la valorisation organique des déchets et de l'utilisation du compost et du broyat par les particuliers et les professionnels. Cet espace sera conçu et intégré au site lors de la réalisation des travaux de restructuration. Une communication autour de cette réalisation sera effectuée auprès des usagers du site et du grand public. Cet espace permettra de recevoir des scolaires.		
Echéancier 2020-2021	Durée / périodicité Création de l'espace pendant les travaux de restructuration	
Territoire Golfe de Saint Tropez	Publics cibles Scolaires, grand public, professionnels	
Partenaires mobilisés		
Collectivités Administrations Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur ADEME	Associations	Entreprises Bureau d'étude IDE
Moyens Mobilisés		
Moyens humains Groupe de travail restructuration Ecopôle	Moyens matériels	Moyens financiers - 50 000 €
Etat d'avancement Etudes préliminaires		
Indicateurs d'activités Nombre de demandes de visites Nombre de formations réalisées, Nombre de visiteurs	Objectifs opérationnels Promouvoir la valorisation organique des déchets et le compost pour faciliter la mise en œuvre de démarche de compostage collectif, de collecte des biodéchets chez les gros producteurs et faciliter la vente du compost de la plateforme	
<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</p> <p style="border: 1px solid black; padding: 2px;">083-200036077-20200729-20200000219-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Réception par le préfet : 05/08/2020 Publication : 05/08/2020</p>		

PLPDMA – Axe 2 : Promouvoir et développer une gestion intégrée des végétaux

Evaluation qualitative des résultats

Retour des visiteurs sur la formation proposée

Qualité des projets de compostage

Intégration des bonnes pratiques de gestion des déchets organiques par les professionnels gros producteurs de biodéchets

Liens directs avec d'autres actions du programme

Collecte des biodéchets des gros producteurs

Broyage et valorisation in situ

Gestion intégrée des végétaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

Axe 3 :

Développer le tri et la valorisation des déchets


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

N°1		Marché zéro déchet	
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Communauté de communes Cœur du Var SIVED Nouvelle Génération			Type d'organisme E.P.C.I. Syndicat mixte
Orientation stratégique / Enjeux Impliquer les commerces non-sédentaires dans le tri, la prévention des déchets et la consommation durable. Le marché zéro déchet contribue à : <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les tonnages pris en charge par le service public - Réduire les DAE dans les OMR - Réduire les fermentescibles dans les OMR - Valoriser les déchets des marchés - Donner des produits consommables 		Flux de déchets concernés OMR Cartons Cagettes Fermentescibles Glace des poissonniers	
Description de l'action / Détails des tâches COPIL état des lieux : <ul style="list-style-type: none"> - Identification des marchés du territoire - Mutualisation des expériences sur les marchés Diagnostic du marché : <ul style="list-style-type: none"> - Observation du fonctionnement du marché - Pesées des déchets (saison haute et saison basse) - Enquêtes auprès des forains et des consommateurs - Rédaction de l'étude et préconisations - Validation des actions en COPIL Mise en place des actions : <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un comité technique - Valorisation des déchets recyclables - Don des invendus aux associations caritatives - Sensibilisation à la réduction des sacs à usage unique - Mise en valeur de la provenance des produits Communication et sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> - Formation des personnels techniques - Création d'outils de communication - Sensibilisation des forains et des consommateurs Suivi et évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en place du tri des déchets - Suivi de la mise en place de l'étiquetage de provenance des produits 			
Echéancier 2019-2025		Durée / périodicité 6 ans	
Territoire Golfe de Saint Tropez Cœur du Var SIVED NG		Publics cibles Forains Usagers Touristes	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020


Partenaires		
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Communauté de communes Cœur du Var SIVED Nouvelle Génération Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur ADEME INRA	Associations Ecoscience Provence Associations caritatives pour invendus (Secours Catholique...) Bio-logiques	Entreprises
Ressources		
Moyens humains Chargé de mission TEC Ambassadeur du tri	Moyens matériels Signalétique Containers / bacs	Moyens financiers 72 000 € pour études et diagnostics Montant des collectes à inclure (à définir)
Suivi		
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude préliminaire : caractérisation quantitative et qualitative des déchets de marché - Mettre en place des bacs de tri des déchets - Mettre au point des sites de valorisation des biodéchets de proximité - Proposer un étiquetage spécifique, ou une labellisation, pour les forains engagés dans la démarche - Diminuer les OMR de 50% 	Etat d'avancement CCGST : à lancer CCCV : engagé SIVED NG : engagé	
Indicateurs d'activités Moyens : <ul style="list-style-type: none"> - Coût d'achat des outils Réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Tonnages collectés par flux avant et après la mise en place du dispositif 	Indicateurs d'impacts Participation : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de marchés / forains engagés dans la démarche Changement de comportement : <ul style="list-style-type: none"> - Gestes de tri adoptés par les forains 	
Evaluation qualitative des résultats Un suivi régulier du respect du tri et de la bonne utilisation de l'étiquetage sera réalisé. Des comités de pilotage sont prévus 3 fois par an afin d'évoquer les avancées et les améliorations des actions mises en place. Les outils méthodologiques et de communication seront mutualisés entre les territoires.		
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention Restaurants zéro déchet		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
 Publication : 05/08/2020

N°2 Collecte des biodéchets en tri-porteur		
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez	 Type d'organisme E.P.C.I.	
Orientation stratégique / Enjeux Diminuer les DAE dans les OMR Mettre en place une collecte innovante et adaptée aux spécificités fortes du port de St Tropez Réduire les biodéchets présents dans les OMR	Flux de déchets concernés OMR Biodéchets DAE	
Description de l'action / Détails des tâches <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions préparatoires/rencontres avec les restaurateurs - Sensibilisation, formation aux bons gestes de tri des biodéchets - Fourniture de bio-seaux pour les restaurateurs - Collecte des bio-seaux grâce à un triporteur à assistance électrique - Echange plein contre vide - Vidage dans BOM à proximité du port - Évacuation vers un site de compostage régional - Étude pour développer le compostage de proximité 		
Echéancier Mise en place pour la saison estivale 2020 2020-2025	Durée / périodicité <ul style="list-style-type: none"> - 4 mois par an - Tous les ans 	
Territoire Golfe de Saint Tropez / secteur du port de St Tropez	Publics cibles Producteurs de biodéchets du secteur Port de Saint Tropez-restaurateurs	
Partenaires mobilisés		
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur ADEME	Associations Association des commerçants « esprit village »	Entreprises Collecteur (GPE/Nicollin) Entreprise de traitement des biodéchets
Moyens Mobilisés		
Moyens humains Chargé de mission CCGST pour communication et sensibilisation Prestataire pour collecte et traitement	Moyens matériels <ul style="list-style-type: none"> - tri porteur à assistance électrique - bio-seaux - Outils de communication 	Moyens financiers 2 000 € bio-seaux collecte et traitement inclus dans fiche n°3
Etat d'avancement Action en cours d'étude pour un lancement au cours de la saison 2020		
Indicateurs d'activités Tonnage collecté par jour - par jour - par mois - par saison Nombre de bio-seaux distribués	Objectifs opérationnels Détourner 10 tonnes par mois des OMR	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

Evaluation qualitative des résultats

- Tonnages collectés
- Qualité des biodéchets collectés
- Tonnage détourné des OMR

Liens directs avec d'autres actions du programme

Valorisations alternative des déchets verts (broyage, paillage valorisation in situ)

Espace pédagogique Ecopôle

Camping zéro déchet

Biodéchets des gros producteurs

Marchés zéro déchet


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

N°3 Collecte des biodéchets des gros producteurs		
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez		Type d'organisme E.P.C.I.
Orientation stratégique / Enjeux Détourner les biodéchets des ordures ménagères Réduire les OMR Réduire les DAE collectés en mélange avec les OMR Valoriser les biodéchets		Flux de déchets concernés biodéchets
Description de l'action / Détails des tâches - Organiser des réunions de sensibilisation à la problématique biodéchets des professionnels - Rencontrer chaque gestionnaire d'établissement - Définir des zones de déploiement - Mettre en place des outils de pré-collecte adaptés - Organiser la collecte séparative - Organiser le traitement des biodéchets		
Echéancier Mise en place en 2020 avec déploiement progressif 2020-2025		Durée / périodicité Période estivale puis montée en charge à l'année
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Restaurants, cantines, écoles...
Partenaires mobilisés		
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez	Associations	Entreprises Pizzorno Plastic omnium
Moyens Mobilisés		
Moyens humains Chargé de mission	Moyens matériels - bioseaux - bacs - outils de communication	Moyens financiers - 17 000 € (achat bacs) - 3 390 000 € collecte et traitement sur les 6 ans
Etat d'avancement Des expérimentations ont été menées en 2017 et 2018 sur les établissements de plage de Pampelonne 100 tonnes collectées en 2017 sur 3 mois 170 tonnes collectées en 2018 sur 4 mois		
Indicateurs d'activités Tonnages de biodéchets collectés		Objectifs opérationnels Collecter 1000 t/an de biodéchets à partir de 2022
Evaluation qualitative des résultats Qualité du flux collecté		
Liens directs avec d'autres actions du programme Création d'un espace pédagogique sur l'écopôle pour promouvoir la valorisation organique Collecte en tri-porteur sur le port de St Tropez		

N°4 Ecole zéro déchet	
<p>Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez SIVED NG CC Cœur Du Var</p>	 <p>Type d'organisme E.P.C.I. Syndicat mixte</p>
<p>Orientation stratégique / Enjeux</p> <p>Depuis une dizaine d'années, la sensibilisation des écoliers au tri des déchets est devenue une mission à part entière des collectivités. Sur le territoire du SIVED NG, ce travail est effectué depuis de nombreuses années par les ambassadeurs du tri, qui répondent aux sollicitations des enseignants du territoire. Progressivement, la sensibilisation a évolué pour proposer des activités toujours plus engageantes. Le Défi des Ecoles, mené par la Communauté de Communes Cœur du var, en est un exemple.</p> <p>Malheureusement, les opérations de sensibilisation se limitent généralement aux élèves et à quelques enseignants. Aucun changement n'est pratiqué de manière structurée au sein de l'établissement par la direction, la vie scolaire, les cantines, les classes et le personnel encadrant. Ainsi la pérennité des actions est mise en cause.</p> <p>En 2018, l'association Ecoscience Provence et le SIVED NG ont pu expérimenter une méthodologie de changement sur le Lycée privée de Provence Verte. L'objectif de la méthodologie est d'impliquer tous les acteurs de l'établissement dans un changement radical de gestion des déchets. L'opération se poursuit à ce jour d'une manière participative.</p> <p>Fort de cette expérience et du succès du Défi des Ecoles, Ecoscience Provence propose une démarche collaborative visant à faire évoluer les établissements scolaires d'une manière efficace et pérenne. Un partenariat engagé entre le SIVED NG, Cœur du Var et le Golfe de Saint Tropez permettra de construire une méthodologie reproductive sur les établissements scolaires de Provence.</p>	<p>Flux de déchets concernés OMR Emballages Papiers Cartons Biodéchets</p>
<p>Description de l'action / Détails des tâches</p> <p>La méthodologie repose sur une étroite collaboration entre les partenaires et une capitalisation de ce qui a été mis en œuvre sur les collectivités du SIVED NG, de la CCCV et de la CCGST. Un travail d'harmonisation des outils de communication sera entrepris. La coordination entre les territoires sera assurée par Ecoscience Provence. Les actions proposées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des établissements scolaires volontaires - Réalisation d'un diagnostic déchet dans les établissements - Organisation d'une restitution du diagnostic auprès du personnel encadrant - Phase d'accompagnement - Suivi et évaluation - Labellisation et clôture de l'accompagnement 	
<p>Echéancier</p> <p>2019 – 2020 : harmonisation des procédures et mise en place d'outils de communication communs 2019 : lancement de l'appel à candidatures pour le premier défi école inter territoires 2020 : organisation d'une journée de clôture commune + appel à candidature pour la 2^{ème} phase</p>	<p>Durée / périodicité</p> <p>1 défi école par an (nombre d'établissements variable)</p>

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

2021 : organisation d'une journée de clôture commune + appel à candidature pour la 3 ^{ème} phase		
Territoire Golfe de Saint Tropez	Publics cibles Enseignants et élèves Personnel de cantine	
Partenaires		
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Communauté de communes Cœur du Var SIVED Nouvelle Génération Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur Conseil départemental du Var ADEME Mairies Ecoles primaires Collèges Lycées	Associations Ecoscience Provence	Entreprises Prestataires éventuels pour des interventions sur la thématique de l'économie circulaire
Ressources		
Moyens humains Chargé de mission TEC Ambassadeurs du tri	Moyens matériels Outils de communication	Moyens financiers 14 000€ / an Soit 84 000 € sur la période
Suivi		
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les scolaires au tri et à la prévention des déchets, et aux enjeux du développement durable - Impliquer tous les acteurs de l'établissement scolaire dans une nouvelle politique de gestion de déchet centrée sur la prévention, le recyclage et la lutte contre le gaspillage alimentaire - Mettre en lumière les actions de l'établissement engagé, via une charte ou un label, afin d'encourager les bonnes pratiques - Concevoir une méthodologie efficace et reproductible sur d'autres établissements 		Etat d'avancement Actions engagées sur chaque territoire Harmonisation des opérations en projet
Indicateurs d'activités Moyens : <ul style="list-style-type: none"> - Coût d'achat des outils Réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Médiatisation et article de presse 	Indicateurs d'impacts Participation : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisées (élèves, corps enseignant et personnel) Changement de comportement : <ul style="list-style-type: none"> - Gestes de tri adoptés Flux de déchets évités / valorisés : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des gisements de déchets de l'établissement (avant et après la démarche) 	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020


Evaluation qualitative des résultats	
<ul style="list-style-type: none">- Amélioration du geste du tri- Qualité des messages transmis et compréhension de ces derniers- Impacts sur les changements de comportements	
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention	
Tri des déchets, éco-exemplarité...	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

N°5		Restaurants zéro déchet	
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez SIVED CC Cœur du Var			
Orientation stratégique / Enjeux Promouvoir les restaurateurs impliqués dans une démarche responsable (approvisionnement, gestion des déchets...) Accompagner les restaurateurs dans une amélioration continue Développer des solutions de lutte contre le gaspillage alimentaire (doggy-bag, formations...) Promouvoir les circuits courts Contribuer au dynamisme économique local Développer un réseau de professionnels engagés (restaurateurs, producteurs, commerçants...) Proposer une labélisation, développer le dispositif Restaurant Engagé et ses cahiers des charges sur le territoire du Golfe de Saint Tropez.		Flux de déchets concernés OMR Emballages Papiers Cartons Biodéchets	
Description de l'action / Détails des tâches <ul style="list-style-type: none"> Mener une étude sous forme d'un audit de terrain chez les restaurateurs de chaque territoire afin de déterminer les axes de travail à développer, de les rencontrer pour dimensionner les actions à mettre en œuvre (nombre de doggy-bags à fournir, nombre de restaurants intéressés par une labellisation, modalités de mise en œuvre du doggy-bag, quelle communication mettre en œuvre...) Développer les outils de communication : flyers, doggy-bags, vidéos Mettre en œuvre les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, et les actions de promotion des restaurateurs engagés. 			
Echéancier 2019-2025		Durée / périodicité 6 ans	
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Restaurants, producteurs, clients	
Partenaires			
Collectivités Administrations Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez Alpes Côte d'Azur ADEME SIVED CC Cœur du Var		Associations Ecoscience Provence	
		Entreprises Restaurateurs Union Patronale du Var Association des plagistes de Pampelonne	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur


083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

Ressources		
Moyens humains Chargé de mission ADT	Moyens matériels Doggy-bags Flyers Vidéos	Moyens financiers Étude : 60 000 € Communication : 21000 €
Suivi		
Objectifs opérationnels Réduire le gaspillage alimentaire Promouvoir le développement des circuits courts Promouvoir le tri des déchets Valoriser les restaurateurs engagés par une labélisation		Etat d'avancement CCGST : à lancer
Indicateurs d'activités Moyens : Moyens humains et financiers alloués au projet Réalisation : Nombre de restaurateurs rencontrés, de doggy-bags distribués		Indicateurs d'impacts Participation : % de restaurateurs rencontrés : <ul style="list-style-type: none"> - proposant le doggy-bag - labélisés Changement de comportement : Retours sur l'utilisation des matières première, sur le développement de circuits courts Flux de déchets évités : Biodéchets Emballages, verre OMR
Evaluation qualitative des résultats Retour sur les quantités de produits gaspillés Évolution de la RS des établissements engagés		

N°6 Opération camping zéro déchet		
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez		Type d'organisme E.P.C.I.
Orientation stratégique / Enjeux Diminuer les déchets produits par les campings et pris en charge par le service public Détourner les DEA du service public Valoriser in situ les biodéchets et végétaux Diminuer les OMR Valoriser les emballages Inciter à l'utilisation de produits durables, réutilisables...		Flux de déchets concernés OMR Emballages Biodéchets Végétaux
Description de l'action / Détails des tâches En parallèle des actions menées par la collectivité sur le compostage autonome en camping, il s'agit d'une démarche plus globale pour la gestion de l'ensemble des flux de déchets de l'établissement : <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des gestionnaires de campings - incitation à un tri plus poussé - incitation à l'utilisation d'emballages réutilisables - promotion de la consommation d'eau du robinet - doggy bags - gourdes réutilisables... 		
Echéancier 2019-2025	Durée / périodicité 6 à 8 mois par an Tous les ans	
Territoire Golfe de Saint Tropez	Publics ciblés Personnel de camping Vacanciers	
Partenaires		
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur ADEME	Associations	Entreprises
Ressources		
Moyens humains Chargé de mission ADT	Moyens matériels Outils de communication	Moyens financiers 6000 €
Suivi		
Objectifs opérationnels Diminuer les déchets d'activité économique Promouvoir des vacances plus durables		Etat d'avancement À lancer

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020


Indicateurs d'activités Moyens : Nombre de flyers distribués Nombre de rencontre avec les dirigeants de campings	Indicateurs d'impacts Retour des campeurs sur la démarche Tonnages de déchets évités
Evaluation qualitative des résultats Qualité du tri sur les campings Retour des campings sur cette démarche au regard des attentes de leurs clients	
Liens directs avec d'autres actions du programme Promouvoir le tri des emballages et du verre Gestion intégrée des végétaux Biodéchets	


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur


083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

N°7 Réduire l'utilisation du papier : stop pub		
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez		 Type d'organisme E.P.C.I.
Orientation stratégique / Enjeux Apposer un autocollant Stop Pub sur sa boîte aux lettres permet de réduire drastiquement les quantités de déchets d'imprimés publicitaires. En effet, sur la quantité reçue chaque semaine dans sa boîte aux lettres, tout n'est pas lu car pas ou peu de proximité, d'affinités avec les enseignes.		Flux de déchets concernés Papiers
Description de l'action / Détails des tâches Distribution de l'autocollant stop pub Mise à disposition de boîtes distributrices dans les mairies Communication autour de la campagne de distribution		
Echéancier 2019-2025		Durée / périodicité 6 ans
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Particuliers et professionnels
Partenaires		
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez	Associations ADRER	Entreprises
Ressources		
Moyens humains Chargé de mission Ambassadeurs du tri	Moyens matériels Autocollants Boîtes distributrices	Moyens financiers 3000 €
Suivi		
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le déchet à la source - Induire une production moindre d'imprimés publicitaires 		Etat d'avancement <ul style="list-style-type: none"> - En cours
Indicateurs d'activités Nombre d'autocollants distribués Nombre de boîtes mises en place Nombre de boîtes aux lettres équipées		Indicateurs d'impacts Évolution des tonnages
Evaluation qualitative des résultats Taux de déchets d'imprimés dans le multimatériau		
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention Tri des déchets Tri du verre		

N°8		Promouvoir le tri des emballages	
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez			Type d'organisme E.P.C.I.
Orientation stratégique / Enjeux Pousser plus avant les performances de tri sélectif et travailler sur la qualité des flux entrants en centre de tri		Flux de déchets concernés Déchets recyclables	
Description de l'action / Détails des tâches Actions de sensibilisation de proximité : porte à porte avec distribution de sacs de pré-collecte, stands sur les marchés forains et manifestations, participation aux assemblées générales de copropriété, sensibilisation scolaires Réalisation d'un sac de pré-collecte spécifique			
Echéancier 2019-2025		Durée / périodicité 6 ans	
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Particuliers et professionnels	
Partenaires			
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez	Associations ADRER	Entreprises	
Ressources			
Moyens humains Chargé de mission Ambassadeurs du tri	Moyens matériels Sacs de pré-collecte	Moyens financiers 30 000 €	
Suivi			
Objectifs opérationnels - Augmenter le captage du gisement de tri - Améliorer la qualité du tri, réduire le refus		Etat d'avancement - En cours	
Indicateurs d'activités Nombre de personnes sensibilisés Nombre de foyers équipés du sac de pré-collecte		Indicateurs d'impacts Évolution des tonnages	
Evaluation qualitative des résultats Qualité du tri Gisement de tri résiduel dans les OMR au démarrage et au terme de 3 et 6 ans			
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention Réduction de l'utilisation du papier Tri du verre			

N°9		Promouvoir le tri du verre	
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez			Type d'organisme E.P.C.I.
Orientation stratégique / Enjeux Pousser plus avant les performances de tri sélectif en travaillant spécifiquement sur le flux verre		Flux de déchets concernés Emballages verre	
Description de l'action / Détails des tâches Actions de sensibilisation de proximité : porte à porte avec distribution de sacs de pré-collecte, stands sur les marchés forains et manifestations, participation aux assemblées générales de copropriété, sensibilisation des scolaires Réalisation d'un sac spécifique pour le tri du verre compartimenté.			
Echéancier 2019-2025		Durée / périodicité 6 ans	
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Particuliers et professionnels	
Partenaires			
Collectivités Administrations Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez	Associations	Entreprises	
Ressources			
Moyens humains Chargé de mission Ambassadeurs du tri	Moyens matériels Sacs de pré-collecte	Moyens financiers 30 000 €	
Suivi			
Objectifs opérationnels Augmenter le captage du gisement de verre		Etat d'avancement En cours	
Indicateurs d'activités Nombre de personnes sensibilisés Nombre de foyers équipés du sac de pré-tri		Indicateurs d'impacts Évolution des tonnages	
Evaluation qualitative des résultats Qualité du tri Taux de verre encore présent dans les OMR avant le démarrage et au terme de 3 et 6 ans			
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention Réduction de l'utilisation du papier Tri des emballages			

N°10		Ça caquette à Saint Tropez ! distribution de poulaillers	
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez SITTOMAT		Type d'organisme E.P.C.I. Syndicat mixte	
Orientation stratégique / Enjeux Développer une valorisation alternative des biodéchets et complément du compostage individuel et collectif		Flux de déchets concernés Biodéchets	
Description de l'action / Détails des tâches Organiser des distributions de poulaillers en partenariat avec un éleveur de poules Encadrer les distributions par une charte d'engagement à l'utilisation du poulailler pendant 3 ans et au respect du bien être animal, Assurer un suivi des foyers équipés			
Echéancier 2019-2025		Durée / périodicité 2 ans distribution + 3 ans suivi	
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Particuliers	
Partenaires			
Collectivités Administrations Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez Sittomat	Associations	Entreprises Éleveur agréé de poules	
Ressources			
Moyens humains Chargé de mission Maître composteur Ambassadeurs du tri	Moyens matériels Poulaillers Communication	Moyens financiers 45 000 €/an (pour 300 poulaillers/an)	
Suivi			
Objectifs opérationnels - Réduire les biodéchets à la source - Promouvoir l'élevage de poules dans la gestion des déchets		Etat d'avancement - Lancement le 6 avril 2019	
Indicateurs d'activités Nombre de poulaillers distribués		Indicateurs d'impacts Évolution des tonnages	
Evaluation qualitative des résultats Enquête de satisfaction et de bon usage des poulaillers			
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention Compostage individuel et collectif			

Axe 4 : Eco-exemplarité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

N°1		Nettoyage de la nature	
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Communes membres		Type d'organisme E.P.C.I.	
Orientation stratégique / Enjeux Fédérer les dynamiques des communes membres pour organiser une journée intercommunale de nettoyage des plages et de la nature. Ramasser les déchets et mettre en place des moyens efficaces de faire le tri		Flux de déchets concernés Tous les macrodéchets dispersés dans la nature	
Description de l'action / Détails des tâches Mettre en relation les associations des communes membres afin de monter des actions intercommunales de nettoyage de la nature Apporter un soutien logistique aux communes et associations Intégrer si possible les enfants des écoles dans le cadre d'une formation pédagogique au respect de la nature et à la protection de l'environnement. En complément organiser une journée intercommunale de ramassage.			
Echéancier 2020-2025		Durée / périodicité	
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Particuliers et professionnels	
Partenaires			
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Communes - Ecoles	Associations Associations de protection de l'environnement Associations communales ADRER	Entreprises Professionnels du déchet	
Ressources			
Moyens humains Chargé de mission Ambassadeurs du tri Agents des communes Bénévoles Associations Observatoire marin Service cours d'eau	Moyens matériels Sacs Gants T shirts Casquettes Caissons	Moyens financiers 10 000€ /an soit 50 000 € sur la période	
Suivi			
Objectifs opérationnels Retirer des macrodéchets avant qu'ils ne se retrouvent dans la mer Nettoyer les berges des cours d'eau Nettoyer les plages avant la saison		Etat d'avancement -	
Indicateurs d'activités Nombre de jours de nettoyage organisés		Indicateurs d'impacts Tonnages collectés	
Evaluation qualitative des résultats Tonnages/volume de déchets collectés par an			
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

N°2 Eco-exemplarité des collectivités		
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Communes membres		Type d'organisme E.P.C.I.
Orientation stratégique / Enjeux Montrer le bon exemple à la population au niveau des communes et de l'EPCI Accompagner les mairies et services de la CCGST à réduire les déchets Inciter les communes à installer des corbeilles de ville multiflux		Flux de déchets concernés Tous les déchets ménagers et assimilés
Description de l'action / Détails des tâches Plusieurs actions sont à développer : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les communes à l'installation de corbeilles de ville multiflux et cendriers - Mettre en œuvre le tri des déchets et biodéchets dans les services des collectivités - Réduire la consommation de papier d'impression - Favoriser l'achat et le don de mobilier de seconde main - Création d'un livret sur les comportements vertueux (cf. fiche action 7- 2 inciter au changement de comportement) 		
Echéancier 2019-2025		Durée / périodicité 6 ans
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Agents des collectivités et élus
Partenaires		
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Communes	Associations Associations du réemploi Ressourcerie 3-mil pa	Entreprises
Ressources		
Moyens humains Chargé de mission Ambassadeurs du tri Agents des communes Agents CCGST	Moyens matériels Signalétique Composteurs Corbeilles multi-flux Parutions lettres internes des structures	Moyens financiers
Suivi		
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> - Installer 5 composteurs collectifs à proximité des lieux de restauration des agents - Former les agents aux pratiques de prévention de la consommation de papier d'impression - Conventionner avec une association du réemploi afin de faciliter les échanges de matériel - Réaliser un groupement de commande ou un marché pour l'acquisition de corbeilles multiflux 		Etat d'avancement <ul style="list-style-type: none"> - A lancer

Accusé de réception en préfecture

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une opération de fourniture de cendriers de poche à destination des agents 	
<p>Indicateurs d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites de compostage collectif installés à destination des administrations - Nombre de corbeilles multiflux installées - Nombre de cendriers de poche distribués - Nombre d'articles parus dans les lettres internes - Nombre de formations ou réunions réalisées sur la prévention de la consommation de papier 	<p>Indicateurs d'impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tonnage des déchets collectés - Retour des agents sur la démarche
<p>Evaluation qualitative des résultats Qualité du tri en ville et dans les bacs de collecte des collectivités Enquête de satisfaction auprès du personnel des collectivités Suivi des maitres composteurs</p>	
<p>Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention Compostage collectif Promouvoir le tri des emballages Inciter au changement de comportement</p>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
 Publication : 05/08/2020

Axe 5 : Promouvoir et développer le réemploi et la réutilisation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

N°1 Création d'espaces réemploi		
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez		Type d'organisme E.P.C.I.
Orientation stratégique / Enjeux D'après l'ADEME, chaque français jette en moyenne entre 16 et 20 kg d'équipements électriques ou électroniques (réfrigérateurs, téléphones, ordinateurs, etc.) en une année. Auxquels il faut ajouter les déchets de mobiliers et les divers objets du quotidien également jetés au cours d'une année. Pourtant, la plupart d'entre eux auraient pu trouver une seconde vie grâce à la réparation, au réemploi ou à la réutilisation. En effet, ces secteurs contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et permettent ainsi de limiter l'utilisation de ressources et de réduire les déchets, dans le cadre d'une économie circulaire. A l'échelle locale, une diversité d'acteurs participe déjà à la réparation, au réemploi et à la réutilisation et doivent être mis en valeur auprès de la population : <ul style="list-style-type: none"> - Les artisans de la réparation (électroménager, informatique, hi-fi, cordonnerie, couturier, restaurateur de meubles, etc.) - Les associations de réemploi et de réutilisation Afin de permettre à la chaîne du réemploi et de la réutilisation d'être alimentée, la collectivité va mettre en œuvre, dans le cadre de la réhabilitation des déchèteries, des espaces dédiés au réemploi.		Flux de déchets concernés D3E Encombrants
Description de l'action / Détails des tâches <ul style="list-style-type: none"> - Création d'espaces dédiés au réemploi dans les déchèteries. Ces espaces seront généralement adjacents aux locaux servant à stocker les DEEE - Implication d'une association pour la « reprise » des objets 		
Echéancier 2020-2025		Durée / périodicité Durée de la phase travaux des 10 sites
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Réparateurs Administrés Associations
Partenaires		
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur ADEME Chambres consulaires (CCI, CMA)	Associations Emmaüs Les ressourceries Bio-logique	Entreprises Prestataires éventuels pour des interventions sur la thématique de l'économie circulaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur


083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

Ressources		
Moyens humains	Moyens matériels Outils de communication	Moyens financiers Environ 300 000 € pour la construction des locaux
Suivi		
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les D3E - Augmenter la durée de vie des produits - Sensibiliser les administrés à la réparation, le réemploi et la réutilisation des objets - Remettre les objets encore valables dans le circuit 		Etat d'avancement à lancer
Indicateurs d'activités <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'objets remis dans le circuit de consommation - Tonnage détourné 	Indicateurs d'impacts <ul style="list-style-type: none"> - Baisse des tonnages d'encombrants collectés en déchèterie ou porte à porte 	
Evaluation qualitative des résultats <ul style="list-style-type: none"> - Enquête de satisfaction auprès des administrés 		
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention Réemploi réutilisation Espaces pédagogiques déchèteries		

N°2	Réparation, réemploi	
<p>Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez CC Cœur du Var SIVED NG</p>		<p>Type d'organisme E.P.C.I.</p>
<p>Orientation stratégique / Enjeux D'après l'ADEME, chaque français jette en moyenne entre 16 et 20 kg d'équipements électriques ou électroniques (réfrigérateurs, téléphones, ordinateurs, etc.) en une année. Auxquels il faut ajouter les déchets de mobiliers et les divers objets du quotidien également jetés au cours d'une année. Pourtant, la plupart d'entre eux auraient pu trouver une seconde vie grâce à la réparation, au réemploi ou à la réutilisation. En effet, ces secteurs contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et permettent ainsi de limiter l'utilisation de ressources et de réduire les déchets, dans le cadre d'une économie circulaire.</p> <p>A l'échelle locale, une diversité d'acteurs participe déjà à la réparation, au réemploi et à la réutilisation et doivent être mis en valeur auprès de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les artisans de la réparation (électroménager, informatique, hi-fi, cordonnerie, couturier, restaurateur de meubles, etc.) - Les associations de réemploi et de réutilisation <p>Les utilisateurs (grand public, collectivités, entreprises, etc.) doivent ainsi être sensibilisés pour redécouvrir ces activités et mieux identifier les avantages économiques, écologiques et sociaux des pratiques du réemploi et de la réparation.</p>		<p>Flux de déchets concernés D3E Encombrants</p>
<p>Description de l'action / Détails des tâches Organisation d'un événement grand public sur la réparation et le réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des participants - Organisation de l'événement avec la Mairie associée - Communication (création d'outils de communication, diffusion, relations presse) <p>Mise en place de Repair'Cafés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de réparateurs bénévoles - Organisation de réunions d'informations ou de temps informels pour présenter aux bénévoles les objectifs d'un Repair Café - Communication (création d'outils de communication, diffusion, relations presse) - Animation d'un Repair Café régulier avec des animations associées (ateliers, stand d'artisans réparateurs...) 		
<p>Echéancier 2019-2022 : minimum 2 Repair'Cafés et 1 événement réparation / réemploi par an et par collectivité</p>	<p>Durée / périodicité 6 ans</p>	

Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Réparateurs Administrés	
Partenaires			
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Communauté de communes Cœur du Var SIVED Nouvelle Génération Région Sud – Provence Alpes Côte d’Azur ADEME Chambres consulaires (CCI, CMA)		Associations Ecoscience Provence La Chouette Liberté Les ressourceries Bio-logique	Entreprises Prestataires éventuels pour des interventions sur la thématique de l’économie circulaire
Ressources			
Moyens humains Chargé de mission TEC	Moyens matériels Outils de communication	Moyens financiers Environ 10 000€ / an soit 60 000 € sur la période	
Suivi			
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les D3E - Augmenter la durée de vie des produits - Sensibiliser les administrés à la réparation, le réemploi et la réutilisation des objets - Créer des espaces de réparation / réutilisation avec l’animation de Repair Cafés 		Etat d'avancement CCGST : à lancer	
Indicateurs d'activités Moyens : <ul style="list-style-type: none"> - Coût des animations Réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Repair’Cafés organisés 		Indicateurs d'impacts Participation : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisées - Nombre de réparateurs impliqués Flux de déchets évités / valorisés : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types d’objets réparés 	
Evaluation qualitative des résultats Des comités de pilotage sont prévus une fois par an afin de réunir les territoires et d’évoquer les avancées et les nouvelles pistes à mettre en œuvre. Les outils méthodologiques et de communication seront mutualisés entre les territoires			
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention Création d’espaces réemploi et d’un espace pédagogique			

N°3 Restructuration des déchèteries - Création d'un espace pédagogique sur le site de Grimaud		
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez		Type d'organisme E.P.C.I.
Orientation stratégique / Enjeux Développer un espace dédié à la valorisation du tri des déchets auprès de divers publics Cet espace pédagogique pourra servir dans le cadre de formations auprès des habitants mais aussi des scolaires		Flux de déchets concernés Tous déchets de déchèterie
Description de l'action / Détails des tâches Dans le cadre de la restructuration des déchèteries, créer un espace pouvant accueillir du public (scolaires, usagers, groupes, associations ...) Cet espace didactique sera dédié à la promotion de la valorisation des déchets et à l'explication du fonctionnement des déchèteries. Cet espace sera conçu et intégré au site lors de la réalisation des travaux de restructuration. Une communication autour de cette réalisation sera effectuée auprès des usagers du site et du grand public. Cet espace permettra de recevoir des scolaires.		
Echéancier 2021-2022		Durée / périodicité Création de l'espace pendant les travaux de restructuration
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Scolaires, grand public, professionnels
Partenaires mobilisés		
Collectivités Administrations Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur ADEME	Associations	Entreprises
Moyens Mobilisés		
Moyens humains	Moyens matériels	Moyens financiers - 150 000 €
Etat d'avancement Etudes préliminaires		
Indicateurs d'activités Nombre de demandes de visites Nombre de formations réalisées, Nombre de visiteurs		Objectifs opérationnels Promouvoir la valorisation des déchets Expliquer le fonctionnement des déchèteries
Evaluation qualitative des résultats Retour des visiteurs sur la formation proposée		
Liens directs avec d'autres actions du programme Réemploi et réutilisation		

Axe 6 : Prévenir la toxicité des déchets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

N°1 Création d'espaces dédiés aux déchets dangereux		
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez		Type d'organisme E.P.C.I.
Orientation stratégique / Enjeux La prévention de la toxicité des déchets est un axe fort en matière de préservation de l'environnement et de la santé. Ces déchets, même s'ils ne représentent pas des tonnages importants, possèdent un fort potentiel de nuisance tant pour l'environnement que pour les personnes. Pour prévenir et limiter ce potentiel de nuisance il est indispensable de capter ces déchets dans les filières appropriées et ainsi éviter leur diffusion dans le milieu.		Flux de déchets concernés DDS Huiles Piles Radios Tonners
Description de l'action / Détails des tâches <ul style="list-style-type: none"> - Création d'espaces dédiés à la collecte des déchets dangereux dans les déchèteries. - Intégration des contraintes environnementales relative à la gestion des déchets dangereux : ces espaces seront conçus selon les normes en vigueur, avec aération et mise sur rétention de l'ensemble des emprises au sol servant au stockage. 		
Echéancier 2020		Durée / périodicité Durée de la phase travaux des 10 sites
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Administrés
Partenaires		
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur ADEME	Associations	Entreprises Prestataires traitement
Ressources		
Moyens humains	Moyens matériels Outils de communication	Moyens financiers Environ 400 000 € pour la construction des locaux
Suivi		
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> - Capturer 100% des déchets dangereux - Les conditionner et les diriger vers les filières agréées 		Etat d'avancement MOE en cours
Indicateurs d'activités <ul style="list-style-type: none"> - Tonnages captés 	Indicateurs d'impacts <ul style="list-style-type: none"> - Estimation des pollutions diffuses évitées 	
Evaluation qualitative des résultats Enquête de satisfaction auprès des administrés		
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention		

Espaces pédagogiques déchèteries

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

 Réception par le préfet : 05/08/2020
 Publication : 05/08/2020

N°2 Sensibilisation sur les déchets dangereux		
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez		Type d'organisme E.P.C.I.
Orientation stratégique / Enjeux La prévention de la toxicité des déchets est un axe fort en matière de préservation de l'environnement et de la santé. Ces déchets, même s'ils ne représentent pas des tonnages importants, possèdent un fort potentiel de nuisance tant pour l'environnement que pour les personnes. Pour prévenir et limiter ce potentiel de nuisance il est indispensable de capter ces déchets dans les filières appropriées et ainsi éviter leur diffusion dans le milieu. L'adhésion des habitants est prépondérante dans la réussite de cette action		Flux de déchets concernés DDS Huiles Piles Radios Tonners
Description de l'action / Détails des tâches En parallèle de la création d'espaces dédiés à la collecte des déchets dangereux dans les déchèteries. <ul style="list-style-type: none"> - la diffusion d'un guide pratique et d'articles de sensibilisation sur la toxicité des déchets dangereux des ménages : articles de presse, du magazine de la CCGST, des bulletins municipaux - des encarts sur le site internet de la CCGST - animations/stands ADT - de la promotion d'une journée de collecte des déchets dangereux des ménages Création d'une plaquette à l'usage des professionnels pour une bonne gestion de leurs déchets dangereux		
Echéancier 2020-2025		Durée / périodicité Annuelle
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Administrés Professionnels
Partenaires		
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur ADEME	Associations Eco-sciences	Entreprises Agences de communication
Ressources		
Moyens humains	Moyens matériels Outils de communication	Moyens financiers 2000 €/an soit 10 000 € sur la période
Suivi		
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre une sensibilisation efficace permettant d'atteindre les objectifs du Plan régional : capter 100% du flux de déchets dangereux 		Etat d'avancement

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

Indicateurs d'activités <ul style="list-style-type: none">- évolution des tonnages captés- évolution des dépôts de déchets dangereux dans les OMR ou auprès des containers	Indicateurs d'impacts <ul style="list-style-type: none">- Estimation des pollutions diffuses évitées
Evaluation qualitative des résultats Enquête de satisfaction auprès des administrés	
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention Espaces DDS déchèteries	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

Axe 7 : Développer une communication adaptée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

N°1 Communiquer sur le PLPDMA et les actions		
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez		Type d'organisme E.P.C.I.
Orientation stratégique / Enjeux Développer une valorisation de la politique de prévention engagée par la collectivité. Accompagner la mise en œuvre du PLPDMA par une communication opérationnelle Promouvoir les actions du PLPDMA pour favoriser l'atteinte des objectifs		Flux de déchets concernés Tous
Description de l'action / Détails des tâches <ul style="list-style-type: none"> - Site internet de la collectivité - Appli déchets de la collectivité - Facebook - Articles presse - Flyers - Affiches - Newsletter - Communication évènementielle - Communication de proximité 		
Echéancier 2019-2025		Durée / périodicité 6 ans
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Particuliers et professionnels
Partenaires		
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez	Associations Ecoscience	Entreprises Agences de communication
Ressources		
Moyens humains Chargé(e) de communication	Moyens matériels	Moyens financiers 90 000 € (15 000€/an)
Suivi		
Objectifs opérationnels Donner une visibilité aux actions de la collectivité en matière de prévention Accompagner les actions du PLPDMA		Etat d'avancement - A lancer
Indicateurs d'activités Nombre de campagnes de communication Nombre de clicks sur les appli et site web Nombre d'évènements organisés Nombre de flyers distribués Nombre d'articles de presse		Indicateurs d'impacts
Evaluation qualitative des résultats Retour des usagers /enquêtes de satisfaction		
Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention Toutes les actions du PLPDMA		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
14832105387720200729_20200602_13-01E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

N°2		Inciter au changement de comportement	
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez		Type d'organisme E.P.C.I.	
Orientation stratégique / Enjeux Inciter la population et les acteurs du territoire à un changement de comportement Eduquer dès l'enfance		Flux de déchets concernés Tous	
Description de l'action / Détails des tâches Sensibilisation des commerçants afin de faciliter l'utilisation de contenants réutilisables tels que des sacs et boîtes pour les achats en vrac Mettre à disposition un kit zéro déchet : <ul style="list-style-type: none"> o Sac tissu o Filet o Boîte avec tare inscrite Sensibiliser les enfants dans les écoles à la prévention des déchets Créer un livret unique sur les comportements vertueux qu'un citoyen pourra adopter dans tous les domaines contenus dans le programme. Ce document serait distribué lors de réunions d'accueil des nouveaux arrivants et aux estivants via les agences, loueurs privés, gestionnaires d'établissements, les mairies ...			
Echéancier 2019-2025		Durée / périodicité 6 ans	
Territoire Golfe de Saint Tropez		Publics cibles Particuliers et professionnels	
Partenaires			
Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Communes	Associations Zéro Déchet Toulon	Entreprises Agences de communication Gestionnaires d'établissements	
Ressources			
Moyens humains Chargé(e) de communication Ambassadeurs du tri	Moyens matériels Affiches Livret sur la prévention des déchets Kit zéro déchet	Moyens financiers	
Suivi			
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> - Proposer systématiquement le kit zéro déchet sur les opérations de sensibilisation extérieures du grand public par les Ambassadeurs du tri - Diffuser le livret d'accueil auprès des relais de terrain 		Etat d'avancement <ul style="list-style-type: none"> - A lancer 	
Indicateurs d'activités <ul style="list-style-type: none"> - nombre de kits zéro déchet distribués - nombre de livrets distribués Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">083-200036077-20200729-20200000219-DE</div> Accusé certifié exécutoire		Indicateurs d'impacts Tonnages collectés	



PLPDMA – Axe 7 : Développer une communication adaptée

Evaluation qualitative des résultats

Enquête du public à la diffusion des outils et post-diffusion

Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention

Communiquer sur le PLPDMA et les actions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020

N°3	Généraliser les opérations de sensibilisation sur la toxicité des déchets dans les milieux naturels	
Organisme promoteur de l'action Communauté de communes du golfe de Saint Tropez		Type d'organisme E.P.C.I.
Orientation stratégique / Enjeux L'Observatoire marin de la Communauté de communes réalise des actions d'information sur les nuisances liées aux déchets en mer : distribution de cendriers de plage, déploiement de stands de sensibilisation, et installation de panneaux pédagogiques sur la durée de vie des produits. Les services municipaux possèdent la compétence en matière de propreté de la voirie et de gestion des dépôts sauvages. Le but de l'action est de généraliser et coordonner des opérations de sensibilisation sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, en s'appuyant sur les services compétents des municipalités, et ainsi éviter que des déchets ne se retrouvent à la mer et dans les milieux naturels.		Flux de déchets concernés Tous déchets hors services collecte et déchèteries de la collectivité : dépôts sauvages, mégots, ...
Description de l'action / Détails des tâches Les mégots 1) Sensibilisation du public et répression : - réaliser une campagne d'affichage ou des clips vidéo pédagogiques sur la dangerosité et la toxicité des mégots. - accentuer la mise en place de plaques sur les abords des grilles d'évacuation des eaux de pluie « Ne rien jeter, la mer commence ici ». - se rapprocher des mairies et des polices municipales pour faire des campagnes de sensibilisation / répression afin de généraliser les verbalisations autour des mégots au sol. 2) Solution de collecte et de valorisation : - Déployer un réseau de cendriers publics dans les villes (abords des parkings, bars et tabacs) - inciter les restaurants et plages à mettre des cendriers fermés sur les tables pour éviter que les mégots s'envolent avec le vent. -mettre à disposition des cendriers de poches dans les commerces et inciter les bureaux de tabacs à en proposer gratuitement pour les fumeurs. Continuer les diffusions directes avec l'Observatoire marin. - déployer une filière de collecte afin de recycler les mégots, notamment en isolant		
Les dépôts sauvages -se rapprocher des mairies et des polices municipales pour faire des campagnes de sensibilisation / répression afin de généraliser les verbalisations autour des dépôts au sol. - réaliser une campagne d'affichage sur les conséquences des dépôts sauvages sur l'environnement.		
Echéancier 2019-2025		Durée / périodicité 6 ans
Territoire Golfe de Saint Tropez <small>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-200036077-20200729-20200000219-DE</small>		Publics cibles Particuliers et professionnels
Partenaires		

<p>Collectivités Administrations Communauté de communes du golfe de Saint Tropez Communes</p>	<p>Associations Préservons notre littoral</p>	<p>Entreprises Agences de communication Greenminded ou autres</p>
Ressources		
<p>Moyens humains Chargé(e) de communication Agents des communes Associations</p>	<p>Moyens matériels</p>	<p>Moyens financiers</p>
Suivi		
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouer une convention ou un contrat avec une structure permettant de valoriser les mégots collectés - Réaliser un groupement de commande ou un marché pour l'acquisition de cendriers de ville et de poche (lien avec fiche action 4.2) - Installer 24 grilles « Ne rien jeter, la mer commence ici ». - Déployer une campagne de communication sur les mégots et les dépôts sauvages 	<p>Etat d'avancement</p> <ul style="list-style-type: none"> - A lancer 	
<p>Indicateurs d'activités Nombre de cendriers de ville installés et de cendriers de poche distribués Nombre de plaques de sensibilisation installés</p>	<p>Indicateurs d'impacts Tonnage de mégots valorisés</p>	
<p>Evaluation qualitative des résultats Enquête auprès de la police municipale sur les contraventions</p>		
<p>Liens directs avec d'autres actions du programme de prévention Eco-exemplarité</p>		

7- Consultation du public et adoption du PLPDMA

Les enjeux

- Permettre l'expression des avis et enclencher une sensibilisation/mobilisation large.
- Adopter officiellement le programme, dans le respect des dispositions réglementaires.
- Communiquer.

Avant d'être officiellement adopté, le PLPDMA doit faire l'objet d'une consultation du public. Après validation par l'exécutif le projet de plan est mis en ligne sur le site web de la collectivité et de ses communes adhérentes, tout autre moyen de communication étant également le bienvenu.

Après consultation, une synthèse des avis est réalisée ; cette synthèse est à son tour mise à disposition du public, ainsi que les arbitrages.

Si des modifications sont apportées, le projet doit être à nouveau présenté à la CCES avant d'être adopté par l'organe délibérant, transmis au Préfet et à l'Ademe, puis diffusé au grand public.

La consultation du public s'est déroulée du 25 novembre au 31 décembre 2019

Une dizaine d'avis ont été recueillis par mail et sur le registre présent à l'accueil de la CCGST ; déposés par des associations et des particuliers.

Une synthèse des avis et un arbitrage ont été réalisés.

Les fiches actions ont été modifiées pour intégrer les observations prises en compte.

Le plan d'action modifié a été présenté à la CCES le 18 février 2020 qui a donné un avis favorable.

Les modifications issues de l'arbitrage des observations de la consultation ont été intégrées au document soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

8- Suivi et évaluation

La CCES a en charge l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention. Après la phase d'élaboration la commission assurera le suivi de la mise en œuvre des actions par le biais des indicateurs définis dans les fiches actions.

Durant sa durée le programme fera l'objet d'un bilan annuel, ce bilan sera présenté à la commission avant d'être présenté par l'exécutif à l'assemblée délibérante.

Au terme des 6 ans de la durée du plan ce dernier fait l'objet d'une évaluation par la CCES ; transmise à l'exécutif, celui-ci la présente à l'organe délibérant qui se prononce sur la nécessité d'une révision totale ou partielle du programme.

9- Planning

Accusé de réception
083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020
Publication : 05/08/2020

10- Sigles et acronymes

DND : Déchets non dangereux

DND-NI : Déchets non dangereux non inertes

BTP : Bâtiment et travaux publics

CCES : Commission consultative d'élaboration et de suivi

DAE : Déchets d'activité économique

DMA : Déchets ménagers et assimilés

LTECV : Loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte

OMR : Ordures ménagères résiduelles

PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

PNPD : Programme national de prévention des déchets

PRPGD : Programme régional de prévention et de gestion des déchets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-20200000219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2020

Publication : 05/08/2020